

Sommaire

Le mot de Mme le Maire	3
A la mairie	
> Les Délibérations	5
> Les moments forts	15
Infos mairie	16
> Etat civil	19
> Collecte des déchets	20
> Portage des médicaments	22
> Le CCAS	23
La vie scolaire	
>Le regroupement scolaire	24
>Les amis de l'école	
La vie associative	
>L'amicale des ainés	26
> Les anciens combattants	31
> Malta en Fête	32
> Motteville Informatique	35
> L'A.S.R.P.M	
> Le tennis de table	38
> L'ASM Foot	44
Le téléthon	49

Nous tenons à remercier les présidents d'associations et toutes les personnes qui ont apporté leur aide à la réalisation de ce bulletin municipal en particulier:

- > Mr Dieulle Daniel, Président du club informatique pour la mise en page,
- > Mr Petit Yves pour les photos
- > Les Conseillers Municipaux responsables du journal:
 - Mme Dieulle Jacqueline
 - Mr Montier Didier

Le mot du Maire >>

Voeux 2014

Vœux 2014

Mesdames, Messieurs,

C'est toujours avec plaisir que je vous souhaite la bienvenue dans notre salle, en ce début de nouvelle année. Entourée des membres du Conseil municipal et du CCAS, je vous souhaite une heureuse année 2014. Que cette année préserve votre santé et qu'elle vous apporte le bonheur et les succès que vous pouvez attendre pour vous-même et votre famille.



Certains traversent des périodes difficiles. Nous pensons à eux. Nous leur souhaitons bon courage, quelques lueurs d'espoir, et du réconfort auprès de leur famille ou de leurs amis.

Je remercie à l'avance Mme Chauvel, députée et Mr Trassy-Paillogues conseiller général qui devraient nous rejoindre un petit moment.

Je remercie Mrs les maires ou leurs représentants, des communes voisines, pour leur présence amicale, ainsi que les représentants de la gendarmerie et des sapeurs-pompiers.

L'année 2013 nous aura encore permis de réaliser d'importants travaux dans notre commune. Nous avons pu remettre en état deux logements dans l'ancienne école et accueillir deux nouvelles locataires. Nous avons poursuivi les travaux d'amélioration dans le bâtiment abritant notre commerce : fenêtres, volets, salle de bain, chaudière neuve. Nous espérons apporter ainsi des conditions de vie et de travail plus confortables à nos sympathiques épiciers et les inciter à poursuivre encore longtemps leur activité pour le bonheur des Mottevillais et d'autres familles des alentours ou de passage. Nous avons également pu, grâce à la bonne gestion de nos finances, effectuer d'importantes restaurations de voiries, pour une somme de 130 000 €. Le parking de la salle des sports, l'allée de la Cité Verte, les rues de la Corderie et de la Coiffeuse en ont profité. D'autres rues nécessiteraient aussi quelque rajeunissement, mais il nous a fallu faire un choix, en fonction des priorités et des moyens disponibles. Ces travaux ont été effectués avec les fonds propres de la commune ; nous attendons toutefois quelques subventions évidemment bienvenues.

Nous suivons toujours avec attention la construction de l'A150. Les petites difficultés survenues jusqu'alors ont pu être résolues rapidement, grâce aux bonnes relations que nous entretenons avec les responsables du chantier. Je souhaite que cela se poursuive.

Le syndicat d'eau et d'assainissement de la région d'Yerville a récemment inauguré notre nouvelle station d'épuration. Elle fonctionne avec satisfaction depuis déjà plusieurs mois ; il ne manquait que l'aménagement de l'aire d'infiltration pour que prennent fin des années de contretemps et de tracasseries qui ont malheureusement provoqué un surcoût de cette réalisation. Je remercie Alfred Trassy-Paillogues, Président du Syndicat, pour son engagement et sa détermination à mener à terme cette construction, en harmonie avec la municipalité.

Je ne vous présenterai pas de projets pour l'année 2014, puisque, comme vous le savez presque tous, je n'ai pas souhaité solliciter de nouveau vos suffrages. La fonction de maire est difficile, parfois éprouvante, mais elle m'a aussi apporté une grande fierté et de beaux moments de joies et de satisfactions. Elle nécessite une volonté et une disponibilité constantes. Aujourd'hui, je souhaite pouvoir rester davantage auprès de ma famille.

Je remercie très sincèrement toutes celles et ceux qui ont travaillé avec sérieux et avec passion à mes côtés durant mes deux mandats de maire : mes adjoints, Marie France, présente pendant ces deux mandats et veillant sur nos finances,

Le mot du Maire >>

Voeux 2014

Daniel, puis Patrick, dont les compétences ont été primordiales dans toutes nos réalisations, puis les conseillers municipaux, pour leur soutien, leur aide et leurs conseils, ainsi que les membres du CCAS, pour leur action auprès des personnes âgées ou en difficulté passagère.

Je remercie encore Alfred Trassy-Paillogues, qui nous a toujours, autant qu'il le pouvait, apporté son aide, notamment lors des moments difficiles.

Je remercie Dominique Chauvel, qui, malgré son relatif éloignement géographique, tient à se joindre à nous en diverses occasions, manifestant ainsi la sympathie qu'elle porte à notre commune.

Merci aux présidents des associations mottevillaises, pour leur dévouement et leur énergie. Nous avons soutenu autant que possible ces différentes associations et nous félicitons tous leurs bénévoles pour le bien-être et les loisirs qu'ils procurent à grand nombre de Mottevillais. Nous sommes en outre particulièrement heureux de la poursuite des animations dans notre commune par la nouvelle association Malta en fête. Nous souhaitons que davantage de Mottevillais répondent aux invitations de cette nouvelle équipe, car c'est d'abord pour eux qu'elle s'est créée.

J'adresse également des remerciements aux enseignants du Regroupement pédagogique, ainsi qu'à toutes les personnes qui travaillent avec compétence et gentillesse au sein de notre commune : notre secrétaire de mairie, Mme Thomas et nos employés municipaux, Mrs Ancel et Dehaye, Mmes Bruny, Pollart, Notte, Dehaye, Fauvel et Petit.

Comme chacun d'entre vous en a été informé, une opération de recensement de la population se déroulera du 16 janvier au 15 février. Je vous demande d'assurer le meilleur accueil à Laëtitia et Hélène à qui a été confié ce travail, sous la houlette de Marie-France Beaudouin.

Je n'aurai certes plus l'honneur de vous accueillir à l'occasion des diverses cérémonies organisées dans notre commune, mais je serai désormais au milieu de vous, prenant toujours autant de plaisir à vous rencontrer.

Un très grand merci, pour terminer, à celles et ceux qui m'ont toujours accordé leur confiance et manifesté régulièrement de la sympathie et de l'affection au cours de ces 13 années.

Le moment est venu maintenant d'accueillir, comme chaque année, les nouveaux habitants de Motteville qui ont accepté de répondre à notre invitation. Nous leur souhaitons beaucoup de bonheur dans notre village.



Les Délibérations

SÉANCE DU 29 JANVIER 2013

GROUPE SCOLAIRE

Mme le Maire informe qu'afin d'éviter les disfonctionnements aux sanitaires du groupe scolaire il convient d'installer un préfiltre en amont des boutons poussoirs.

Mr l'Adjoint aux travaux présente le devis proposé par l'entreprise BOULINGUE d'Allouville Bellefosse qui s'élève à 498,00 € HT (595.61 € TTC) pour la fourniture et la pose du matériel.

Après avoir étudié le devis et en avoir délibéré, les Membres du Conseil :

- décident de faire exécuter les travaux
- acceptent le devis de l'entreprise BOULINGUE pour son montant
- autorisent Mme le Maire à signer le devis et toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution du projet
- disent que le financement se fera à l'article 61522 du budget.

MENUISERIES EXTERIEURES AUX MURS DU COMMERCE

Mme le Maire informe que quatre paires de volets en bois devraient être changées aux murs du commerce côté rue Alexis Ricordel. Elle présente les devis fournis par les entreprises :

ENTREPRISE	MONTANT HT	MONTANT TTC
FERMETURES CAUCHOISES	1 884.29	2253.61
ALUNVER	2 017.41	2 412.82
PLAQUISOL	1 680.00	1 797.60

Après avoir comparé les devis et en avoir délibéré, les Membres du Conseil décident à l'unanimité des votes :

- de faire remplacer les quatre paires de volets bois vétustes
- de confier les travaux à l'entreprise Plaquisol
- d'accepter le devis pour son montant
- d'autoriser Mme le Maire à signer le devis et tous les documents nécessaires à la réalisation des travaux
- disent que le financement s'effectuera à l'article 2135-157 du BP 2013

TRAVAUX DIVERS

Mme le Maire présente le devis pour 2013 pour :

(Taupier) S'TAUPE : 2 045.16 € TTC

Après délibération, le conseil accepte à la majorité des votes la réalisation des travaux et le devis pour son montant. Entreprise NETT CLEAN Maromme pour le nettoyage des baies vitrées de la salle polyvalente et du groupe scolaire ; pour deux passages sur les deux bâtiments : 800.00 € (TVA non applicable)

Après délibération, le Conseil accepte à l'unanimité des votes la réalisation des travaux et le devis pour son montant. Mme le Maire est autorisée à toutes les signatures nécessaires à la réalisation des travaux

PLANTATIONS DE PART ET D'AUTRE DU CD 20 DE CHAQUE COTE DU PONT

Mme le Maire donne lecture au Conseil du courrier de la Direction des routes qui émet un avis défavorable au projet de la commune de réaliser des plantations de part et d'autre du CD 20 afin d'améliorer l'entrée du village. Le Conseil en prend acte.

AMENAGEMENT DU TEMPS SCOLAIRE

Mme le Maire donne lecture des horaires définis par la Direction de l'Académie ; elle précise qu'un report est possible à la rentrée 2014. Le Conseil en prend acte.

Les Délibérations

SÉANCE DU 19 MARS 2013

COMPTE ADMINISTRATIF 2012 COMMUNE

Sous la présidence de Mr Gérard LECOQ, doyen, Mme le Maire présente le compte administratif 2012 . Il est arrêté aux sommes suivantes :

Section de fonctionnement solde créditeur 188 865.92 € Section d'investissement solde débiteur 160 235.92 €

Après l'avoir étudié les Membres du Conseil adoptent à l'unanimité le compte administratif

Affectation du résultat de fonctionnement :

excédent de fonctionnement capitalisé 1068 : 56 052.92 €

report à nouveau créditeur ligne 002 : 132 813.00 €

Mme le Maire reprend la présidence de séance.

<u>COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR</u> Le Compte de Gestion du Receveur n'appelant ni observation ni réserve, il est adopté à l'unanimité des votes.

TAUX DES 4 TAXES

Sur proposition de Mme le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil vote à l'unanimité les taux des taxes 2013 sans augmentation, comme suit :

Taxe d'habitation 15.43 CFE: 16.48

Foncier Bâti 17.76 Foncier non bâti 35.64

GROUPE SCOLAIRE - TARIFS DE LA CANTINE ET DE LA GARDERIE

Sur proposition de Mme le Maire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil fixent à l'unanimité des votes comme ci-après les tarifs à appliquer à partir du 01/04/2013 :

1/ Tarif des repas à la cantine : repas enfant : 2.60 € repas adulte (inchangé) : 2.80 €

La facturation sera effectuée et les contrôles effectués par le secrétariat de la Mairie sur présentation des feuillets de présence établis par le personnel affecté à la surveillance des enfants.

FISCALISATION DE LA CONTRIBUTION AUX SYNDICATS DES BASSINS VERSANTS

Sur proposition de Mme le Maire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal de Motteville décident d'accepter la fiscalisation de la contribution aux :

- Syndicat mixte des bassins versants Caux Seine
- Syndicat mixte des bassins versants de l'Austreberthe et du Saffimbec
- Syndicat mixte des bassins versants Durdent-St Valéry-Veulettes

SUBVENTIONS 2013

Sur proposition de Mme le Maire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil décident d'attribuer les subventions suivantes, qui seront inscrites au BP 2013 :

CCAS	2 000	Anciens Combattants	610	Régie	de Transports	0
ASM Football	1 400	Mission Locale		814	ADMR	150
ASM Tennis de table	1 050	Gincaux		100	Amicale des Aînés	840
Malta en fête	1 580	Amicale des Maires		0	Motteville Informatique	300
Croix Rouge France	385	Téléthon		230	Amicale pompiers Yerv	rille 150

FRAIS DE SCOLARISATION

Sur proposition de Mme le Maire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil acceptent de participer aux frais de scolarisation des enfants de Motteville déjà scolarisés aux communes de Ste Marie des Champs et d'Yvetôt depuis la rentrée 2011 et jusqu'à la fin des cycles commencés.

RYTHMES SCOLAIRES

Sur proposition de Mme le Maire et après en avoir délibéré les Membres du Conseil décident le report à la rentrée 2014 de la mise en place de la réforme sur les rythmes scolaires.

FAUCHAGE DES TALUS 2013

Mme le Maire présente les devis fournis par les entreprises consultées :

Les Délibérations

ENTREPRISE	MONTANT HT	MONTANT TTC
BLONDEL	1 326.24	1 586.18
ETA du VALLEVILLE	1 150.00	1 375.40

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil retiennent l'entreprise ETA du VALLEVILLE. Mme le Maire est autorisée à signer le devis et toutes les pièces nécessaires à l'exécution des travaux.

ECLAIRAGE PUBLIC

SIERG Pavilly – 27ème tranche Eclairage Public

Mme le Maire présente les projets formulés par la commune comme suit :

Eclairage public indépendant :

- fourniture et pose de prise de courant sur mât (8 U)
- dépose de mât (8U)
- fourniture et pose de lanterne montée en TOP 70 W SHP avec thermolaquage (8U)
- fourniture et pose d'un mât droit cylindro-conique AG4.00 ml avec thermolaquage (8U).

pour un montant de travaux de 16 311.36 € HT dont 16 311.36 subventionnable ;

le plan de financement s'établit comme suit :

Montant des travaux	Montant de la dépense subvention- nable	Participation SDE 76	Participation of Participation de la commune	de la commune Montant de la TVA à préfinancer par la commune (FCTVA)
11 066.72 hors MDE	11 066.72	6 640.03	4 4 426.69	
5 244.64 MDE	5 244.64	3 933.48	1 311.16	
TVA 3 197.03				3 197.03
19.508.39		10 573.51	8 934	1.88 €

après en avoir délibéré, les Membres du Conseil approuvent à l'unanimité des votes la réalisation des travaux dont le financement sera inscrit au BP 2013 et autorisent Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires à leur réalisation

LOGEAL

Mme le Maire donne lecture du courrier envoyé par le bailleur social Logéal qui propose à la commune le rachat du bail emphytéotique consenti pour la construction de trois logements.

Après en avoir délibéré le Conseil décide de donner un avis lorsqu'il sera averti de la valeur estimée par France Domaines.

QUESTIONS DIVERSES

Mme le Maire informe :

- Que la Direction des routes va faire réaliser un bourrelet de béton bitumineux pour éviter l'écoulement des eaux pluviales de la sente piétonne de la RD 53 vers les voies SNCF.
- Que la Direction des routes a examiné la voirie de l'allée de la coiffeuse et a considéré que le fond était bon et qu'une réparation importante pouvait être envisagée. La question sera posée à une prochaine commission des travaux.
- A la demande concernant la mise en place d'un PLU, Mme le Maire répond qu'il s'agit d'une opération d'envergure longue et coûteuse qui n'est pas envisagée à court terme.

Les Délibérations

SÉANCE DU 09 AVRIL 2013

REGIE DE TRANSPORTS – COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Sous la présidence de Mr Lecoq, Doyen, Mr Lebourgeois, Président, présente le Compte Administratif 2012 de la Régie de Transports. Après l'avoir étudié et en avoir délibéré, les Membres du conseil adoptent à l'unanimité des votes le compte administratif 2012 comme suit :

section d'exploitation : solde créditeur 24 501.69 € section d'investissement : solde créditeur 26 713.00 €

Affectation du résultat d'exploitation : Excédent de fonctionnement capitalisé : 0 €

Report à nouveau d'exploitation : 24 501.69 €

Mme le Maire reprend la présidence de séance.

REGIE DE TRANSPORTS – BUDGET PRIMITIF 2013

Mr Jean LEBOURGEOIS, Président propose le budget primitif 2013 de la Régie de Transports ; après délibération il est adopté à l'unanimité des votes tel que proposé par Mr le Président ;

il est équilibré en dépenses et recettes comme suit :

section d'exploitation : 32 501 € section d'investissement : 28 115 €

REGIE TRANSPORTS - COMPTE DE GESTION 2012

Le compte de gestion de Mr le Receveur n'appelant ni observation ni réserve, il est adopté à l'unanimité des votes.

REGIE DE TRANSPORT - REVERSEMENT A LA COMMUNE

Compte tenu de l'importance du résultat de fonctionnement, Mr le Président propose le reversement à la commune de la somme de 15 000 €. Après avoir vérifié que l'opération ne générait en aucune façon le fonctionnement normal de la régie de transport et en avoir délibéré, les Membres du Conseil acceptent la proposition à l'unanimité des votes.

COMMUNE - BUDGET PRIMITIF 2013

Mme le Maire présente au Conseil le projet de Budget primitif 2013 préparé par la commission des finances. Après l'avoir étudié et en avoir délibéré, les Membres du Conseil adoptent à l'unanimité des votes le budget primitif 2013 tel que proposé par Mme le Maire.

Il est équilibré en dépenses et recettes comme suit :

Section de fonctionnement: 624 680 € Section d'investissement : 428 940 €

RESTAURATION DES APPARTEMENTS RUE ALEXIS RICORDEL

Mme le Maire informe qu'au cours des travaux de restauration il a été découvert qu'une mise aux normes de l'électricité était à réaliser obligatoirement. Cette mise aux normes a induit un coût supplémentaire comme suit : Devis de l'entreprise LEF elec (entreprise choisie pour les travaux par décision du 12/07/12) HT 4 030 .00 € TTC 4 312.10

Les Membres du Conseil après en avoir délibéré, décident de faire réaliser les travaux et d'accepter le devis pour son montant.

Le financement sera réalisé à l'article 2135-158 du BP 2013

Mme le Maire est autorisée à toutes les signatures nécessaires à la réalisation des travaux.

Représentation communale dans la Communauté de Communes - Nouvelles dispositions

Madame le Maire expose aux Conseillers les nouvelles dispositions de l'article L5211-6-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) introduites par la loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales et modifiées par la loi n°2012-1561 du 31/12/12 Cet article détermine les modalités de composition de l'organe délibérante des EPCI à fiscalité propre à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux.

Le nombre de sièges total du conseil communautaire ne pourra excéder de plus de 25 % le nombre de 29 sièges, soit un maximum de 36 sièges.

Chaque commune dispose au moins d'un siège et aucune commune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges. Madame le Maire propose la répartition suivante : 1 siège par tranche de 240 habitants. Est prise en compte la population municipale sans double compte entrée en vigueur au 01 janvier 2013, soit la population légale 2010. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition présentée par Mme le Maire.

Les Délibérations

POUVOIRS DE POLICE - COMPETENCE DECHETS

Mme le Maire donne lecture du courrier de Mr le Président de la Communauté de Communes proposant d'une part le transfert par la commune à la ComCom de la compétence déchets et d'autre part la création d'un groupement de commandes simples avec la commune d'Yerville, coordinateur.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil :

• pour ce qui concerne le transfert par la commune de la compétence déchets à la ComCom :

demandent d'approfondir les conséquences d'une telle décision et d'en délibérer lors d'une prochaine réunion ;

• pour ce qui concerne la création d'un groupement de commandes simples avec la commune d'Yerville, coordinateur :

refus à l'unanimité des votes.

ECOLE DE MOTTEVILLE - MATERIEL A LA BIBLIOTHEQUE

Mme le Maire donne lecture du courrier de Mr le Directeur d'école qui demande la fourniture de matériel complémentaire (bacs de rangement, tables, sièges, rayonnages) adapté à la taille des enfants de maternelle reçus maintenant à la bibliothèque de l'école, jusqu'à présent dédiée aux enfants de primaire.

Elle présente les catalogues spécialisés CELDA, CAMIF, HABA, NATHAN

Après avoir consulté les catalogues, comparé les prix, la qualité et les facilités d'installation des matériels analogues et après en avoir délibéré,

les Membres du Conseil considérant le bien-fondé de la demande, décident :

- de procéder à l'achat des matériels demandés
- de choisir le fournisseur CAMIF pour un montant total TTC de 3 384.69 €
- d'autoriser Mme le Maire à toutes les signatures nécessaires à l'achat du matériel

LAUREAT DE LUMIERES DES CITES

Mme le Maire informe les Membres du Conseil que le jeune Mottevillais Charles Guillotte est lauréat de Lumières des Cités, distinction accordée par la Région Haute Normandie et le Centre Régional Information Jeunesse à 100 bacheliers Hauts Normands suivant la qualité de leurs résultats. Sur proposition de Mme le Maire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil décident à l'unanimité des votes de saluer les efforts de Charles Guillotte et l'encourager par la remise d'un bon d'achat de 100 € à la librairie l'Armitière. Ce bon lui sera remis à l'occasion de la fête communale de la Pentecôte.

DEMANDE DE SUBVENTION

Mme le Maire donne lecture du courrier envoyé par l'association des « restaurants du cœur » qui demande une subvention pour son fonctionnement.

Après en avoir délibéré et considérant que Motteville subventionne déjà la banque alimentaire

les Membres du Conseil décident à la majorité des votes (1 vote pour, 2 abstentions, 10 votes contre) de ne pas donner suite à la demande.

REUNION AVEC L'ASPM

Mme le Maire informe qu'une réunion a eu lieu avec Mr Thorel et Mme Laurent de l'ASPM.

au cours de laquelle il a été envisagé de réaliser la restauration du calvaire du Mail.

L'association propose de se charger de la remise en état et de la peinture du Christ.

Le Conseil en prend acte et décide de demander un devis à Mr Naze, ébéniste à Motteville, pour le changement de la croix.

L'association propose également la prise en charge de la fourniture et pose d'une rambarde à l'escalier de l'ancien presbytère. Le Conseil donne son accord.

L'association appelle l'attention du conseil sur deux actions préventives à réaliser à l'église : la mise en place un socle sous le robinet situé près du mur et l'application d'une lazure sur la porte principale. Le Conseil en prend acte.

QUESTIONS DIVERSES

Mme le Maire informe que la Direction des Routes procède actuellement à un relevé des vitesses rue Jean Douence. Un projet soit de pose de Stop, soit de pose de panneaux pédagogiques sera présenté ensuite. Le Conseil en prend acte.

Les Délibérations

SÉANCE DU 25 JUILLET 2013

TRAVAUX DE REFECTION DES VOIRIES

Mme le Maire présente les résultats de l'ouverture des plis étudiés par la Commission d'Appel d'Offres et la soumet aux Membres du Conseil Municipal.

Elle rappelle aux Conseillers qu'en plus de la tranche ferme, deux tranches conditionnelles devaient être proposées et demande si ces tranches conditionnelles doivent être prises en compte. Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil retiennent les deux tranches conditionnelles à l'unanimité des votes.

Elle rappelle ensuite que deux solutions devaient être proposées : une solution de base et une solution variante. Après en avoir délibéré et considérant que la solution variante présente une haute valeur ajoutée environnementale (sobre en émission de gaz a effet de serre et préservatrice des ressources non renouvelables), les Membres du Conseil choisissent la solution variante lorsqu'elle est techniquement adaptée au site.

Après examen approfondi des candidatures, les Membres du Conseil décident à l'unanimité des votes d'accepter la proposition de la CAO.

L'entreprise retenue est :

EIFFAGE - 215 rue Pierre et Marie Curie - BP 28 - 76650 PETIT COURONNE

TRAVAUX	MONTANT HT	
1/ rues : cité verte – coiffeuse- corderie	84 380.74	
2/ parkings : cité verte - coiffeuse	8 505.20	
3/ parking salle de sports	14 777.66	
MONTANT TOTAL	HT 107 663.60	TTC 128 765.67

Le financement sera effectué à l'article 2151-163 du BP 2013

Mme le Maire est autorisée à signer toutes les pièces du marché et toutes celles nécessaires à la bonne exécution du projet. Mme le Maire est autorisée à déposer une demande de dérogation pour démarrage des travaux avant accord de subvention auprès de Mr le Préfet et de Mr le Président du Département.

LOGEAL - RACHAT DU BAIL EMPHYTEOTIQUE

Mme le Maire donne lecture du courrier de LOGEAL qui propose un prix de cession de 14,30€ le m². Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil considérant la proposition non satisfaisante, décident à l'unanimité des votes de ne pas donner suite à la demande de rachat du bail emphytéotique.

CHANGEMENT DE LOGICIELS AU SECRETARIAT DE MAIRIE

Mme le Maire informe les Conseillers que la mise au norme SEPA nécessite une mise à niveau des logiciels. Elle présente la proposition de la société COSOLUCE pour l'abonnement de la commune au pack premium de ses progiciels.

Après avoir étudié l'offre et en avoir délibéré, considérant le bien fondé du changement des logiciels, les Membres du Conseil à l'unanimité des votes, décident :

- de passer commande à la société COSOLUCE pour l'abonnement annuel renouvelable aux progiciels, la reprise de données et les formations ;
- d'accepter le devis pour son montant comme suit :

pack premium HT 1 475.98 TTC 1 765.27 €

reprise des données et installation HT 590.00)

formations individuelles HT 1 650.00) TTC 2 679.04 €

Le contrat de maintenance pour les logiciels CIL sera stoppé dès la mise en place des logiciels COSOLUCE. Mme le Maire est autorisée à signer le devis et toutes les pièces nécessaires à la réalisation du projet.

Les Délibérations

SÉANCE DU 22 OCTOBRE 2013

AUGMENTATION DE DEVIS

Par délibération du 06 juin 2013, un devis pour le changement de la chaudière du logement rue de la clairière a été accepté pour un montant HT de 4171.36 € (TTC 4463.36 €). Mme le Maire informe qu'au cours des travaux, il a été nécessaire d'ajouter un vase d'expansion à l'installation, ce qui élève le montant total des travaux à 4 241.37 € HT (TTC 4 538.27€)

D'autre part, par délibération du 09 avril 2013 un devis pour du matériel à la bibliothèque de l'école a été accepté pour un montant TTC de 3 384.69 €; Mme le Maire rappelle que la commande n'a pu être passée rapidement car la commune était en attente de la réponse de l'Inspection Académique portant sur l'éventuelle ouverture d'une classe (qui aurait pris la place de la bibliothèque), réponse arrivée le 10 septembre 2013. La commande a été passée le 16/09/13 mais a subi une augmentation des tarifs portant le montant total TTC à 3 418.41 €.

Les Membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré acceptent les augmentations aux devis précités et disent que les financements nécessaires seront inscrits au budget par décision modificative.

RECENSEMENT DES INDICES DE CAVITES SOUTERRAINES – LEVEE DE L'INDICE 297

Mme le Maire rappelle aux Conseillers que l'indice n° 297 a été recensé par le CETE en 2009.

Considérant les éléments fournis par Mr le Préfet dans son courrier du 15 février 2013 et sa proposition de supprimer le périmètre de risque appliqué autour de l'indice 297, après en avoir délibéré, les Membres du Conseil sur proposition de Mme le Maire décident de lever l'indice 297.

Il conviendra néanmoins d'éviter de construire au droit du puits comblé (sauf en cas de fondations adaptées).

REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Mme le Maire informe le Conseil de la proposition établie par le SIVOS des vergers de Caux après concertation entre les enseignants, les représentants des parents d'élèves et les élus du SIVOS, pour les horaires scolaires à appliquer à compter de la rentrée de septembre 2014 :

LUNDI	09h00 - 12h00	14h00 - 16h15
MARDI	09h00 - 12h00	14h00 - 16h15
MERCREDI	09h00 - 12h00	-
JEUDI	09h00 - 12h00	14h00 - 16h15
VENDREDI	09h00 - 12h00	14h00 - 16h15

Cette proposition est transmise pour avis à Mr l'Inspecteur d'Académie. Le Conseil en prend acte.

RALENTISSEMENT DE VEHICULES RUE JEAN DOUENCE

Mme le Maire rappelle aux Conseillers que les relevés effectués rue Jean Douence ont confirmé de nombreux dépassements de vitesse ; elle informe avoir demandé avis aux services de la Gendarmerie et à la Direction des routes qui ne sont pas favorables à la mise en place de panneaux stop.

Mme le Maire informe que le Département peut prêter pour un essai de 2 mois un radar pédagogique et propose d'en faire la demande. Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil décident à l'unanimité des votes de demander le prêt d'un radar pédagogique afin d'en tester l'efficacité.

SYNDICAT MIXTE BASSIN VERSANT AUSTREBERTHE SAFFIMBEC

sur proposition de Mme le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil donne à l'unanimité des votes, un avis favorable à la déclaration d'intérêt général des aménagements d'hydraulique douce sur l'ensemble du bassin versant de l'Austreberthe et du Saffimbec.

ILLUMINATIONS POUR LES FÊTES DE FIN D'ANNEE

Mme le Maire informe que l'entreprise Réseaux Environnement, actuellement en charge de l'entretien de l'éclairage public, propose d'installer les décors de fin d'année. Après en avoir délibéré les Membres du Conseil acceptent de confier ces travaux spécifiques à l'entreprise.

Les Délibérations

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT)

Mme le Maire informe que le SCOT a été adopté par les Membres de la Communauté de Communes lors de leur réunion du 02 octobre 2013. Le Conseil en prend acte.

APPARTEMENTS RUE ALEXIS RICORDEL

Mme le Maire informe que Mr Ridel, Architecte, est venu examiner les locaux restants à réhabiliter rue Alexis Ricordel. Après visite de ces locaux anciens, Mr Ridel conseille de faire appel à un bureau d'études pour évaluer les travaux et le coût d'une réhabilitation en appartements aux normes actuelles. Il estime à environ 4 500 € le coût des études de départ. Le Conseil en prend acte.

SÉANCE DU 17 DECEMBRE 2013

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2014

Mme le Maire rappelle que la collectivité doit organiser au titre de l'année 2014 les opérations de recensement. Elle informe : - qu'à ce titre Mme Beaudouin Marie-France a été nommée Coordonnateur par arrêté du 27/11/2013 :

• qu'il convient à présent de recruter des Agents Recenseurs et de fixer leur taux de vacation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte de la nomination du Coordonnateur et décide :

- de fixer à deux le nombre d'agents recenseurs nécessaires au besoin de la collectivité ;
- de fixer l'enveloppe globale de rémunération brute des Agents Recenseurs à 1200 € (charges patronales en sus)
- d'autoriser Mme le Maire à recruter deux vacataires qui seront rétribués au prorata du nombre de logements recensés suivant le secteur qui leur sera confié.

CHANGEMENT DE MATERIEL INFORMATIQUE

Mme le Maire informe que le matériel informatique du secrétariat de Mairie date de 2004 et qu'il n'est plus adapté aux besoins des nouveaux logiciels ; il convient de le changer dans les meilleurs délais. Elle présente les devis fournis par Caux Formatique de Ste Marie des Champs et par CBI d'Ecalles Alix. Après avoir étudié les devis, comparé les prestations et en avoir délibéré, les Membres du Conseil décident :

- de retenir l'offre de Caux Formatique
- d'accepter le devis pour son montant soit : 1 867.93 HT TVA en sus
- d'autoriser Mme le Maire à signer le devis et toutes les pièces nécessaires à la réalisation du projet .
- d'inscrire le financement à l'article 2183-166 du BP 2014

ELAGAGE DES ARBRES

Mme le Maire rappelle que des arbres doivent être élagués et que la commune ne dispose pas du matériel nécessaire à ces travaux ; elle présente les devis de trois entreprises :

ENTREPRISE	нт	TTC
GAUQUELIN Elagage	1 670.00	1 997.32
DELAHAYE	1 296.00	1 550.02
ETA du Valleville	900.00	1 076.74

Les Délibérations

Après avoir étudié les devis et en avoir délibéré, les Membres du Conseil retiennent à l'unanimité des votes l'ETA du Valleville et acceptent le devis pour son montant. Mme le Maire est autorisée à signer le devis et toutes les pièces nécessaires à la réalisation du projet.

VOIRIE MARQUAGES AU SOL

Mme le Maire rappelle que divers marquages au sol (passages piétons, bande stop...) doivent être refaits. Trois entreprises ont été contactées et deux ont remis une proposition.

Mme le Maire présente les devis :

ENTREPRISE	НТ	TTC
AXIMUM	1 767.60	2 114.05
OUEST SIGNALISATION MARQUAGE	2 449.50	2 929.60

Après avoir étudié les devis et en avoir délibéré, les Membres du Conseil retiennent à l'unanimité des votes l'entreprise AXIMUM et acceptent le devis pour son montant. Mme le Maire est autorisée à signer le devis et toutes les pièces nécessaires à la réalisation du projet.

SIVOS

Vergers de Caux – Modification des statuts

Mme le Maire donne lecture au Conseil du projet de modification des statuts du SIVOS des Vergers de Caux en son article 3.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal de Motteville donnent à l'unanimité des votes leur accord au changement de l'article 3 des statuts comme suit :

« Article 3 – Le siège social du SIVOS est fixé à la mairie de CIDEVILLE ».

GROUPE SCOLAIRE - TARIFS DE LA CANTINE ET DE LA GARDERIE

Sur proposition de Mme le Maire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil fixent à l'unanimité des votes comme ci-après les tarifs à appliquer à partir du 01/01/14 :

1/ Tarif des repas à la cantine : repas enfant : 2.65 € repas adulte : 3.32 2/ Tarif de la garderie (inchangés) : matin horaires d'ouverture : 07h15 – 8h35

Tarif: arrivée avant 08h00 : 2 € arrivée après 08h00 : 1 €

Après midi horaires d'ouverture : 16h30 -18h30

Tarif: de 16h30 à 17h30 goûter inclus: 1.50 €

de 17h30 à 18h30 : 1,00 €

La facturation sera effectuée et les contrôles effectués par le secrétariat de la Mairie sur présentation des feuillets de présence établis par le personnel affecté à la surveillance des enfants.

TEMPETE DE JUILLET 2014

Mme le Maire informe le Conseil que AXA, assureur de la commune propose une indemnisation de 720.37 € pour les travaux de remise en état de l'éclairage public.

Le Conseil accepte l'indemnisation à l'unanimité des votes

AUTOROUTE A 150 - MESURES ENVIRONNEMENTALES COMPENSATOIRES

Mme le Maire informe le Conseil que dans le cadre de la construction de l'A 150, la Société ALBEA doit procéder à la mise en œuvre de mesures environnementales permettant de garantir une juste compensation des impacts directs et indirects sur les écosystèmes traversés.

Au titre de ces mesures, la société ALBEA est en cours de discussion avec Mr Henry, propriétaire à Motteville pour qu'un linéaire de haie soit réalisé en périphérie de son bien, de type clos masure.

Les Délibérations

Afin que ces mesures revêtent un caractère pérenne, la Société ALBEA demande à la commune, dans la perspective d'une future révision du POS ou de la mise en place d'un futur Plan Local d'Urbanisme, d'intégrer en Espaces Boisés Classés les haies plantées dans le cadre du partenariat avec Mr Henry afin d'en garantir le maintien dans le temps et d'en interdire l'arrachage ou la destruction définitive.

Le Conseil prend acte de la demande de la Société ALBEA, mais demande avant toute intervention la production d'un plan de projet de plantation et d'élaboration des talus, afin de pouvoir répondre aux interrogations des riverains de la propriété de Mr Henry.

FERMETURE DU TRI POSTAL A DOUDEVILLE

Mme le Maire donne lecture du courrier de Mr Durécu, Maire de Doudeville informant les élus concernés de la décision prise par la Direction du Courrier de Haute-Normandie de délocaliser les activités courrier de Doudeville vers Yvetot dans le courant de l'année 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Motteville se porte solidaire de la requête présentée par la commune de Doudeville et demande que la Direction du Courrier de Haute-Normandie reconsidère sa position.

QUESTIONS DIVERSES

- Frais de fonctionnement du Groupe Scolaire Mme le Maire donne lecture du courrier de Mr le Maire de Flamanville qui demande une explication sur l'augmentation des frais d'électricité au Groupe Scolaire. Le Conseil en prend acte et dit qu'une information sera retournée indiquant les modalités du calcul.
- <u>Radar pédagogique</u> Mme le Maire informe le Conseil que suite à la demande présentée par la Commune, le Département a accepté de prêter pour une durée d'expérimentation de deux mois un radar pédagogique qui sera installé rue Jean Douence. Une possibilité de subvention à hauteur de 30 % pourrait être accordée si la commune se portait acquéreur de ce type de matériel. Le Conseil en prend acte.
- <u>Appartements rue Alexis Ricordel</u> Après en avoir délibéré et sur proposition de Mme le Maire, les Conseillers décident de ne pas donner suite pour le moment au projet de réhabilitation des logements rue Alexis Ricordel. Le programme ne sera pas reconduit.

Les moments forts

D'importants travaux de voirie ont été réalisés ces dernières semaines. La priorité a été donnée à plusieurs rues en très mauvais état : l'allée de la Coiffeuse, l'allée de la Corderie, l'allée de la Cité Verte, ainsi que le parking de la salle de sports.

Après appel d'offres, c'est l'entreprise Eiffage qui a été retenue pour réaliser ces chantiers. Grâce à des conditions météo favorables et au sérieux de l'entreprise, les travaux ont pu être menés à terme rapidement, en provoquant le moins de gêne possible. Après décapage de la chaussée, un nouvel enrobé a été posé. Les matériaux récupérés lors du décapage ont été utilisés par l'entreprise pour renforcer le chemin des Aubépines. Le coût de ces réalisations s'élève à 130 000 € TTC. Des subventions ont été demandées auprès des services de l'Etat et du

Département.

Dans le même temps, quelques travaux de rénovation ont été entrepris à l'épicerie, dont les locaux appartiennent à la commune : remplacement de volets (3 382 € TTC), salle de bains (2 500 € TTC), changement de la chaudière (4 500 € TTC). Du mobilier pour le groupe scolaire a été acheté (3 400 €). La croix du calvaire, allée des Comtes de Germiny a été restaurée (2 400 €). L'éclairage public a été amélioré (8 936 €), dans un souci d'économies d'énergie.

Les 2 logements rénovés, dans l'ancienne école ont accueilli leurs locataires en juillet. La rénovation de l'autre logement devrait être réalisée en début d'année prochaine. La transformation des anciennes classes sera étudiée ultérieurement.



La Mairie vous informe

Téléphone de la mairie : 02 35 96 82 67 Fax : 02 32 70 04 68

mairie.sg.motteville@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture : * Mardi et Jeudi de 13h30 à 16h30

* Samedi de 09h30 à 11h30

Merci de bien vouloir respecter ces horaires.

Permanence téléphone : du mardi au vendredi de 13h30 à 17h30

Quelques principes de bon voisinage :

- ** Afin de ne pas gêner la circulation des piétons et des poussettes il est demandé aux véhicules de ne pas se garer à cheval sur les trottoirs, en particulier devant le bureau de poste.
- ** Pour le respect de la tranquillité du voisinage, ne pas laisser son chien aboyer en continu et sans limite pendant des heures... même en journée

** II est interdit:

- ⇒ de brûler des déchets de quelque nature que ce soit (les déchets non ménagers doivent être emportés à la déchetterie d'Yerville) tolérance pour les déchets verts en semaine exclusivement, de 8h 12h et de 14h à 19h
- ⇒ de faire l'été, des feux à moins de 10 mètres des haies ;
- ⇒ d'utiliser l'outillage à moteur (tondeuse, tronçonneuse, etc....) en semaine : avant 08 heures et après 19 heures
 - les dimanches et jours fériés : avant 10 heures et après 12 heures.
- ⇒ d'utiliser des appâts empoisonnés ou des pièges pour détruire des animaux domestiques (passable de poursuites) ;
- de laisser divaguer les animaux domestiques : la première observation sera notifiée par le Maire. En cas de récidive la gendarmerie verbalisera. Il est signalé en outre que la vaccination et le tatouage des chiens et chats est obligatoire en Seine-Maritime ;
- ** <u>Eaux usées</u> : il est rappelé à nouveau, qu'il est formellement interdit de déverser les eaux usées (y compris de vidange de machine à laver) sur la voie publique sous peine de poursuites.
- ** <u>Eaux pluviales</u> Il est interdit d'évacuer les eaux pluviales par le tout à l'égout. Des contrôles seront effectués.
- ** <u>Elagage des arbres</u> : afin d'éviter tout dommage à autrui il est rappelé que tous les propriétaires ou locataires sont dans l'obligation d'élaguer ou de faire élaguer leurs arbres qui avancent sur l'emprise des voies publiques communales.

CONSTRUCTIONS:

Toutes les constructions sont soumises à autorisation. Celles situées dans le périmètre de protection de l'église (500 m) doivent en outre recevoir l'agrément de l'Architecte des bâtiments de France. Renseignements et dépôts en Mairie.

LISTE ELECTORALE:

Les inscriptions sur la liste électorale ne sont pas automatiques même si vous avez reçu votre radiation d'une autre commune.

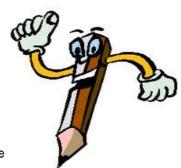
L'inscription sur la liste électorale est obligatoire et nul ne peut être inscrit sur plusieurs listes. Vous pouvez vous faire inscrire du 01 mars au 31 décembre soit dans votre commune de résidence soit dans une commune où vous êtes contribuable.

Il conviendra de venir en Mairie, muni d'une pièce d'identité, de la carte d'électeur établie dans une précédente commune d'inscription et d'un justificatif de domicile afin de demander votre inscription à Motteville.

Nul ne peut le faire à votre place (excepté un tiers dûment mandaté agissant aux lieu et place de l'intéressé) et surtout pas la Commission Administrative, de manière arbitraire.

<u>Jeune électeur</u>: à la suite de la nouvelle procédure du recensement militaire à 16 ans <u>et si vous avez fait ce recensement à Motte-ville,</u> vous serez à vos 18 ans, inscrit directement sur la liste électorale. (il vous est possible de vérifier en Mairie si l'inscription est bien effective).

Si votre recensement a été fait dans une autre commune, rien ne pourra être fait automatiquement ;vous devrez venir en mairie vous faire inscrire



La Mairie vous informe

LE RECENSEMENT MILITAIRE

Garçons et filles, dès le jour de votre 16ème anniversaire ou dans les trois mois qui suivent, présentez-vous en Mairie avec une pièce d'identité, le livret de famille de vos parents, et si besoin, tout document justifiant de la nationalité française.

Le recensement est obligatoire! Une attestation de recensement vous sera délivrée par la Mairie, elle vous sera indispensable pour vous inscrire aux examens et concours : Brevet des Collèges, BEP, BAC, permis de conduire... Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter le centre du service national de Rouen ; réception du public : uniquement sur rendez-vous .

Centre du service national - Quartier Philippon 56 rue St Vivien 76000 ROUEN

Tél: 02 32 08 20 73 / 02 32 08 20 78 / 02 32 08 20 79 mail csn-rou@dsn.sga.defense.gouv.fr

PASSEPORTS

Depuis le 29 juin 2009, les demandes de passeport ne sont plus traitées par la Mairie de Motteville.

Les demandes doivent être déposées à votre choix dans la Mairie d'une commune équipée d'une station de biométrie (pour info : les plus proches sont Yerville, Yvetôt et Barentin) ; mais toutes les mairies du territoire français équipées d'une station de biométrie peuvent aussi recevoir votre demande ; seule obligation : vous devrez retirer votre passeport là où vous l'aurez demandé.

<u>se munir de</u> : ==> Carte nationale d'identité valide + ancien passeport ou attestation vol/perte ou Copie intégrale de l'acte de naissance (de moins de 3 mois)

==> + 1 justificatif de domicile (de moins de 3 mois exemple : facture Edf, eau, téléphone fixe, portable...) pour les mineurs : présence du représentant légal et du mineur obligatoires

==>si parents divorcés ou séparés : jugement précisant la garde du mineur + carte d'identité originale du parent absent + accord écrit du parent absent pour l'établissement du passeport à un mineur. ==>2 photos identité

TARIF (paiement en timbres fiscaux)		
MAJEUR	MINEUR de 15 à 17 ans	MINEUR de 0 à 14 ans
86 €	42 €	17 €

RECENSEMENT DES INDICES DE CAVITES SOUTERRAINES

Les Mottevillais sont invités à venir consulter le plan des indices de cavités souterraines qui a été établi à la suite de l'étude menée par le CETE (Centre d'Etude Technique de l'Equipement)

Le plan et les fiches des indices sont à votre disposition, consultables en Mairie aux heures d'ouverture.

LE CENTRE D'AMELIORATION DE L'HABITAT AU SERVICE DES USAGERS

DES AIDES FINANCIERES AUX PARTICULIERS QUI REHABILITENT DES LOGEMENTS. Réservées aux logements construits depuis au moins 20 ans, les aides (subventions, prêts...) sont accordées sous conditions de revenus.

Elles sont attribuées aux propriétaires occupants et aux propriétaires bailleurs.

Avant le démarrage de vos travaux pour connaître les conditions d'attribution, vous pouvez contacter :

Habitat et Développement Groupe Interrégional (HDG) (anciennement C.D.A.H 76) 44 rue du champ des oiseaux 76000 ROUEN

tel: 02 32 08 13 00

Premier renseignement obligatoirement par téléphone, du lundi au vendredi 09h-12h/13h30-16h. Si vous pouvez prétendre à une aide, un rendez-vous vous sera donné pour le montage du dossier.





Numéros de téléphone d'urgence

POMPIERS 18
POLICE NATIONALE 17
SAMU 15

CENTRE ANTIPOISON 03 20 44 44 44 DEPANNAGE EDF 02 35 53 11 53

DEPANNAGE SERVICE EAUX

YERVILLE 02 35 56 67 10 FREVILLE 02 32 81 56 29

Prévenez les rapidement, mais <u>uniquement</u> pour signaler un danger immédiat.

PAS D'APPEL SANS IMPORTANCE

PREVISIONS METEO: le 3250 - ou: 08 92 68 02 76

Par SMS: VigiMet

Détail sur le site : http// :www.meteo.fr

TRANSPORTS SCOLAIRES

De mauvaises conditions météorologiques peuvent nécessiter l'interruption des transports scolaires pour des raisons évidentes de sécurité. La décision, prise par Monsieur le Préfet, est annoncée aux Mairies par message spécial et diffusée par France Bleu Haute Normandie et FR3 (Edition régionale).

AU NIVEAU COMMUNAL
VOUS OBTIENDREZ DES INFORMATIONS
EN TEMPS REEL SUR LE SITE DE MOTTEVILLE :
www.motteville-infos.fr/

PERMANENCE DE Mme LA DEPUTÉE

PERMANENCE PARLEMENTAIRE
DE Mme **DOMINIQUE CHAUVEL**Députée de la 10ème circonscription

4 rue Pasteur 76190 YVETOT

Tel: 02 35 95 62 61 port: 06 40 34 38 10

Adresse internet : dominique.chauvel@gmail.com

Permanence à Yerville salle nº2 maison des associations le 2ème jeudi de chaque mois de 09h à 10 h

Infos Mairie >>

Etat civil

NAISSANCES HORS COMMUNE



VARIN	Léo	07/01/13
LEROY	Erwan	08/01/13
BOUTARD	Liza	17/01/13
PILON	Erwann	26/02/13
PISIAUX	Raphaël	12/03/13
BREARD	Léonie	14/04/13
ERIALC	Saïk	04/06/13
VARDON	Charly	11/07/13
GREMION	Cyprien	16/09/13
GREMION	Ninon	16/09/13
LEMASSON	Théo	24/09/13
ANDENAS	Anna	31/12/13

MARIAGES

MORIAUCOURT Xavier et DAUMONT Tiffany VARDON Guillaume et JACGERT Hélène 21/09/13 12/10/13





DECES

HAUTOT Monique 23 février 2013 NOEL André 24 février 2013 SAINT REQUIER Yvette 17 juin 2013 SOYER Monique 24 juillet 2013

AU CIMETIERE

Il est demandé aux personnes responsables d'une concession dans le cimetière d'en vérifier la date de fin et à l'échéance, de passer en mairie soit pour procéder au renouvellement, soit pour la remettre à la commune.

Une partie du cimetière est à présent aménagée pour recevoir des urnes funéraires ou procéder aux dispersions des cendres. Renseignements en Mairie.

Infos Mairie >>

Collecte des déchets ménager

** Ordures ménagères Il convient de respecter le tri sélectif des déchets en vigueur dans la commune :

le verre, le plastique et les papiers/cartons doivent être déposés dans les containers mis à disposition (4 emplacements : face à la gare, parking salle polyvalente, Aire de jeux RD20, Runetôt) seuls les déchets ménagers doivent être déposés dans les poubelles pour ramassage et uniquement dans les sacs plastiques mis à disposition par la communauté de communes. (A retirer en mairie)

** Containers à verres : Afin de respecter la tranquillité des personnes domiciliées à proximité des containers à verre, il est expressément demandé aux usagers de faire leurs dépôts de verre à des tranches horaires raisonnables : ni la nuit, ni le soir, ni le dimanche matin .



COMPOSTAGE INDIVIDUEL

Faites votre propre compost à partir de vos déchets organiques alimentaires et de jardin (épluchures de légumes, gazon, feuilles...)

La Communauté de Communes met à disposition des usagers des composteurs individuels contre une participation de $15 \in$ par composteur.

Vous pouvez les retirer à la déchetterie d'Yerville, sur présentation de votre carte d'adhérent et d'un chèque de 15 € établi à l'ordre du Trésor Public.

LA DECHETTERIE DU MOULIN A VENT à YERVILLE

Elle est située 885 rue Notre Dame de Pontmain à Yerville.

(A l'entrée d'Yerville prendre la petite rue à gauche en face du restaurant routier)

La déchetterie de Yerville est ouverte aux Mottevillais (à votre premier passage vous devrez vous munir d'un justificatif de domicile (facture à vos nom et adresse) une carte d'adhérent vous sera délivrée).

Vous pourrez y déposer les déchets suivants :

Déchets verts (gazon, tailles de haie...), gravats, encombrants, ferrailles et autres métaux non ferreux, piles et petits accumulateurs, batteries automobiles, huiles moteurs et alimentaire, déchets ménagers spéciaux (pots et aérosols de peinture, acides...), déchets médicaux, bois (à l'exclusion de tous corps étrangers), pneus de véhicules légers, déchets d'équipement électriques et électroniques (télévisions, fours...), lampes (fluo-compactes,...) vêtements et plastiques durs (mobiliers de jardin...).

Horaires de la déchetterie (rue du moulin à vent à Yerville)

Déchetterie du Moulin à Vent

	Horaires été 1 ^{er} avril au 31 octobre	Horaires hiver 1 ^{er} nov. au 31 mars
Lundi au vendredi	13h30 - 18h45	13h30 - 16h45
Samedi	9h30 - 11h45 13h30 - 18h45	9h - 11h45 13h30 - 16h45

La déchetterie est également fermée tous les jours fériés.

Collecte des déchets ménager

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES ANNEE 2014

Ramassage une fois par semaine le MERCREDI (Très tôt)

(sauf jours reportés pour fériés les jeudis indiqués)

JANVIER	Jeudi 02	- 08 -	15	- 23 -	- 29

Déchetterie du Moulin à Vent

JANVIER 2015 07 - 14 - 21 - 28

Portage des médicaments



La Municipalité organise depuis plusieurs années un service de portage à domicile de médicaments,

DU LUNDI AU VENDREDI

au bénéfice des personnes se trouvant dans l'impossibilité de sortir de chez elles et dont la famille est trop éloignée ou absente.

CE SERVICE EST GRATUIT



- Les personnes âgées ne pouvant plus se déplacer ;
- Les personnes seules empêchées de sortir par leur maladie ou leur accident ;
- Les personnes devant rester près de leur enfant lui-même malade ;
- etc.

Il est bien évident :

- 1/ que le but du service n'est pas de se substituer aux familles ; seules pourront être aidées les personnes ne bénéficiant pas de l'assistance d'un proche (famille trop éloignée ou absente).
- 2l <u>que les personnes elles-mêmes ne seront pas transportées (interdiction de concurrence avec les entreprises commerciales).</u>
- 3/ que les médicaments seront pris à la pharmacie habituellement choisie par la personne (en aucun cas la Municipalité ne peut imposer une pharmacie)

COMMENT FAIRE?

Pour recevoir ses médicaments vers 17 heures, du lundi au vendredi, il conviendra :

- 1/ d'appeler la mairie <u>avant 15 h</u> afin de laisser vos noms et n° de téléphone soit au secrétariat soit au répondeur (si vous appelez en dehors des heures de secrétariat)
- 2/ l'Agent municipal vous rappellera et passera chercher l'ordonnance avant 16 heures
- 3/ les médicaments seront apportés dans l'après midi.

Les demandes faites après 15 heures seront prises en charge le lendemain.



02 35 96 82 67

Si vous n'êtes pas concerné, MERCI DE FAIRE PASSER L'INFORMATION AUTOUR DE VOUS!



Leccas



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Principales décisions 2013

Compte administratif 2012

Il est adopté à l'unanimité des votes tel que présenté par Mme la Présidente, comme suit : Section de fonctionnement : solde créditeur 7 763.91 € Section d'investissement : néant Affectation du résultat : report à nouveau créditeur 7 763.91 €

Compte de gestion du receveur : adopté à l'unanimité des votes.

Budget primitif 2013

Il est adopté à l'unanimité des votes tel que présenté par Mme la Présidente ; il est équilibré en dépenses et recettes comme suit : Section de fonctionnement : 10 163 € Section d'investissement : 0 €

Centre de loisirs sans hébergement 2012

Mme la Présidente informe que seuls 16 enfants (âges échelonnés de 5 à 12 ans) ont été préinscrits.

Après en avoir délibéré, les Membres de la commission décident avec regret, de ne pas ouvrir le Centre de Loisirs.

Aide Sociale

Diverses demandes d'aide sociale sont examinées par la commission au cours de l'année.

Le colis de Noël est distribué aux personnes de plus de 70 ans en 2013 ; il est d'un montant maximum de 35 €.

Mme la Présidente rappelle que les personnes âgées peuvent solliciter les Membres du CCAS en cas de problème.

Si vous avez besoin d'une Aide Ménagère, vous devez vous renseigner auprès de :

Bureau de l'ADMR - Espace Delahaye à Yerville - Tel : 02 35 56 79 17

Monoxyde de carbone : comment prévenir les intoxications

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année plus d'un millier de foyers, causant une centaine de décès par an. Il peut être émis par tous les appareils à combustion (chaudière, chauffage d'appoint, poêle, groupe électrogène, cheminée...). Pour éviter les intoxications, des gestes simples existent :

- Avant l'hiver, faites vérifier vos installations de chauffage et vos conduits de fumée par un professionnel qualifié.
 - Ne faites jamais fonctionner les chauffages d'appoint en continu : ils sont conçus pour une utilisation brève et par intermittence uniquement.
- 2. Veillez toute l'année à une bonne aération et ventilation de votre logement, tout particulièrement pendant la période de chauffage : aérez au moins 10 minutes par jour et n'obstruez jamais les entrées et sorties d'air de votre logement.
- 3. N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage (cuisinière, brasero etc.).
- 4. Si vous devez installer des groupes électrogènes, placez-les impérativement à l'extérieur des bâtiments.

En savoir plus : www.prevention-maison.fr

Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé (INPES)

La vie Scolaire >>

Le regroupement scolaire Les vergers de Caux"

Chers parents,

Voici une petite rétrospective de cette année 2013 qui fut riche en événements pour le regroupement pédagogique.

- La « classe eau » a permis aux élèves de maternelle de découvrir l'eau dans de nombreux domaines. Pour compléter le travail fait à l'école, les classes ont participé à différentes sorties pédagogiques (musée de la mer, ferme pédagogique, visite d'un château d'eau...) tout au long de l'année.
- Le 28 juin, les élèves ont organisé une exposition ouverte aux parents. Ces derniers ont pu découvrir le travail réalisé par toutes les classes du RPI.

Le matin, les enfants ont eu le plaisir d'écouter les histoires contées par Eugène Guillon.

- En Mai, les classes de GS/CP et de CE1/CE2 se sont rendues à Yport. Pendant la marée basse, les enfants ont pêché des petits poissons, des petits crabes et autres plantes aquatiques présentes dans la Manche. Toutes les espèces vivantes ont ensuite été relâchées dans leur milieu naturel.
- Les classes de CE2/CM1 et les CM1/ CM2 sont allées visiter le mémorial de Caen ainsi que les plages du débarquement.

La rentrée 2013 est marquée par l'ouverture d'une nouvelle classe à Cideville et l'arrivée de Mme Ciesielski.

Classes	Effectifs	Enseignants	
PS/MS	29	Mme Duarte-Dumont	
MS/GS	28	Mme Pfister	
GS/CP	26	Mme Bucaille	
CP/CE1	25	Mr Diaz, Mme Huys	
CE2	22	Mme Lemarchand	
СМ1	16	Mme Ciesielski	
СМ2	26	Mme Buschiazzo	
Total	172		

L'élection des représentants de parents d'élèves a eu lieu le vendredi 11 octobre.

Titulaires:

Mme CRAPS (PS/MS)

Mme DEMARE Charlyne (MS/GS)

Mme PETIT Justine (GS/CP)

Mme GUYOMARD Marie Laure(CP/CE1)

Suppléants:

Mme POYER (PS/MS)

Mme BREANT (GS/CP)

Mme MOL (CP/CE1)

Au retour des vacances de la Toussaint, les élèves ont pu découvrir la nouvelle bibliothèque de l'école. Le nouveau mobilier, adapté à l'âge des enfants, et les nouveaux livres offrent un cadre de travail plus agréable. Nous remercions la mairie de Motteville pour l'achat du mobilier. Les enseignants vont renouveler progressivement les livres pour élargir le choix des enfants.

Enfin, au cours du mois de décembre, les élèves du regroupement ont reçu des livres et des friandises offerts par le SIVOS.

L'équipe pédagogique tient à remercier le SIVOS qui permet la réalisation matérielle et financière des projets mis en oeuvre, la commune de Motteville pour son aide matérielle et financière, les parents apportent d'élèves qui ponctuellement leur aide aux enseignants et l'association « les Amis de l'Ecole » pour sa participation financière aux projets des enseignants.

Sans ces nombreuses aides, la classe « eau » n'aurait pu être réalisée dans d'aussi bonnes conditions.

Les amis de l'école

L'association « les amis de l'école » se porte bien grâce à l'investissement d'un petit noyau dur de volontaires présents depuis 2006 voire avant pour certains. Néanmoins, il y a des raisons d'avoir quelques inquiétudes quant à la pérennité de son existence tant le nombre de parents du regroupement scolaire partie prenante s'amenuise. Pour illustrer le propos, lors de notre dernière assemblée générale, seul un nouveau parent était présent, ce qui est quelque peu attristant et décourageant pour les personnes qui s'investissent.

Est-il besoin de le rappeler ? l'association œuvre pour dans l'intérêt des enfants de tout le regroupement scolaire. C'est l'ensemble de la communauté scolaire des trois villages (Cideville, Motteville et Flamanville) qui profite de l'argent récolté par les actions de l'association. C'est aussi et surtout les familles dont les enfants partiront en classe de neige qui en bénéficieront . C'est la raison pour laquelle, je profite de ce mot au travers du journal communal pour faire appel aux bonnes volontés. L'investissement en temps que représente un engagement au sein de l'association est de faible importance. Pour les gens qui hésitent, au niveau des actions, il n'y a qu'un repas au mois de février et une tombola en fin d'année. En conséquence, cela correspond à trois ou quatre réunions (de grande convivialité) au cours de l'année.

Le bilan financier de l'année est le suivant:

Au niveau des bénéfices:

Une soirée repas couscous : 811.53 € Une vente de gâteaux : 615.62 €

La tombola : 1040.80 € Au niveau des dépenses:

L'association a financé le spectacle de fin d'année du 28/06/2013 à destination de tous les enfants du regroupement intitulé : « le grand large » . Le montant était de 600 euros.

Lors de l'assemblée générale, il a été procédé au vote pour le renouvellement des membres du bureau; le résultat est le suivant:

Mr Tony Leury, Président (Motteville) Monsieur Emmanuel Muller(Flamanville) vice président, Mme Christelle Lecourt, trésorière (Motteville) sont reconduits dans leur fonction

Mme Céline Vauclain, secrétaire (Flamanville) démissionne et est remplacée par Nadège Duval(Motteville)

Delphine Renoult(Cideville) et Samuel Devillers (Cideville) sont nouvellement élus dans les fonctions respectives de secrétaire adjointe et trésorier adjoint

Par ailleurs, certains parents ont émis le désire d'organiser une boom pour les enfants.



Il a également été avancé l'idée d'une participation à l'organisation de la kermesse du regroupement de 28 juin 2014.

Vous pouvez d'hors et déjà bloquer une date celle du repas annuel de l'association qui cette année aura lieu le 15 février 2014 à la salle des fêtes de Motteville.

Par ailleurs la **Tombola** aura lieu au cours des mois de mai et juin. Nous comptons sur vous pour lui faire le meilleur accueil possible.

Si vous souhaitez apporter votre aide et vos idées à l'Association, n'hésitez pas à nous contacter: asso.lesamisdelecole@orange.fr

Tous les membres de l'association se joignent à moi pour vous souhaiter

une très bonne année 2014

Le président, Tony Leury



L'amicale des ainés

L'AMICALE ET LES ROIS

L'amicale avait donné rendez-vous à tous les adhérents le jeudi 10 janvier 2013 pour fêter les rois dans la salle de l'espace Maltavilla.

Nous étions 39 pour cette nouvelle année et, comme de coutume, tous en ont profité pour se présenter leurs vœux respectifs.

Le trésorier Yves, accompagné du président William ont d'abord collecté, dans la bonne humeur, l'adhésion annuelle. Celle-ci s'élève à 15€, comme l'année précédente; elle nous aide à financer les activités proposées.

Ensuite tous ont pris place autour des tables pour participer aux jeux habituels de l'amicale. A l'issue de ce bel après-midi et, comme tous les ans à pareille époque, chacun a dégusté la fameuse galette des rois.

Les cinq heureuses reines et notre « roi » président (quel veinard !!) se sont prêtés avec bonne humeur à la photo traditionnelle.

Avant de nous quitter le président nous a renouvelé les vœux et donné rendez-vous dans un mois pour l'assemblée générale.



VISITE DU CHATEAU FORT DE RAMBURES ET DECOUVERTE DU MUSEE DE LE VERRERIE A BLANGY- SUR- BRESLE

Pour notre première sortie de l'année, le jeudi 30 Mai, nous étions 33 présents. Le président souhaita la bienvenue à tous et se félicita de la présence de deux nouveaux adhérents qui ont souhaité participer à nos sorties.

Notre matinée est réservée à la visite du domaine du château fort de Rambures.

Le domaine qui est la propriété de la même famille depuis son origine (XI siècle), comprend un château d'architecture militaire du XV siècle, des communs, un parc et une chapelle; le tout inscrit aux monuments historiques.

Notre guide nous accueille après que chacun eut franchi le pont dormant.

La visite de la demeure des seigneurs de Rambures est un surprenant voyage dans le temps où chaque pièce est le témoin des goûts de ses occupants successifs. Le château de Rambures est l'un des rares châteaux du moyen âge à subsister dans le département.

La terre de Rambures s'est transmise par héritage et par mariage depuis le XI siècle. Les propriétaires successifs ont d'abord été les seigneurs de Rambures puis vint le Marquis de Rambures en ligne directe.

Ensuite, par alliance est arrivée la famille de la Roche - Fontenilles. Pour notre époque un petit-neveu, Guy le Tellier, Comte de Blanchard hérita du domaine en 1930.

A ce jour, c'est le comte de Blanchard, Marquis de la Roche - Fontenilles qui est le propriétaire.

Le château est un exemple rare d'architecture militaire du XV siècle puisqu'il a, encore aujourd'hui, l'aspect voulu par les architectes militaires de l'époque. Celui-ci fut édifié pendant la guerre de cent ans.

C'est le premier château fait de briques et pierres. Cette construction a été voulue dans le but de lui permettre de mieux résister à l'artillerie de l'époque. En effet, contrairement à la pierre, la brique est un matériau souple et élastique qui n'éclate pas lors des impacts.

Construit d'une traite et sur une seule base, le château fort s'inscrit à l'émplacement d'une fosse sèche. Huit tours et demi-tours imbriquées lui donnent toute sa majesté. Au cours des XVIII et XVIII siècle, des travaux

L'amicale des ainés

d'aménagement sont entrepris pour créer des pièces de réception.

Nous découvrons les intérieurs en compagnie de notre guide. Il nous conte la vie quotidienne aux cours des siècles dans ce fantastique bâtiment.

La salle à manger, la chambre médiévale, la bibliothèque et bien d'autres pièces nous permettent de connaître l'histoire de cette grande famille.

Après cette visite forte intéressante et malgré le temps humide, quelques adhérents se sont aventurés dans le parc. Après quelques pas, on découvre une petite chapelle néo-gothique qui abrite les tombes de la famille la Roche-Fontenilles. En pénétrant plus avant, nous découvrons la magnifique roseraie où 510 variétés sont regroupées.

Malheureusement les rosiers ne sont pas en fleurs : la faute aux mauvaises conditions atmosphériques que nous connaissons depuis trop longtemps. Pour les amoureux des roses une autre visite s'impose dans de meilleures conditions.

Pour le repas du midi et son moment de détente, le président a su, comme d'habitude, nous trouver une bonne table.

L'après midi nous prenons la direction de la vallée de la Bresle à la limite de la Picardie et de la Normandie. C'est ici que s'est développée l'activité du verre, et plus particulièrement du flaconnage, un savoir-faire remontant à l'époque gallo-romaine.

Le Musée de la verrerie a élu domicile dans les annexes du Manoir de Fontaine, un ancien corps de ferme à l'architecture du XVIe siècle sur la commune de Blangy-sur-Bresle au cœur de la « Glass Vallée » : un cadre authentique pour une découverte somptueuse.

Elle commence par une visite libre. Au goût de chacun nous pouvons découvrir le musée de la ferme « à la croisée du temps ». Ce musée nous plonge dans un passé plus ou moins lointain. Dans des locaux aménagés près de 400 outils agricoles sont mis en scène pour le plaisir des yeux.

Puis nous accédons au musée de la géologie qui recèle de nombreux fossiles ainsi que des minéraux tant locaux que régionaux et nationaux.

Le temps fort de notre visite vient alors et notre guide, passionné, nous révèle l'histoire des métiers des verreries d'autrefois où les hommes, femmes et enfants ont fait la richesse de la vallée de la Bresle pendant des siècles.

Les premières verreries se sont installées dans la partie normande de la vallée, la forêt d'Eu fournissant l'indispensable bois. Au XIXème siècle, la vallée comptait une dizaine de verreries ; il n'en reste désormais que 5.

Les maîtres verriers fabriquent des dizaines de flacons, des plus simples au plus ouvragés

Aujourd'hui encore, 75% de la production mondiale de la parfumerie de luxe naît ici.

Nous découvrons le travail de la terre réfractaire nécessaire à la conception des creusets et des fours (entrée dans les secrets des compositions et de leurs pigmentations).

Le guide nous présente le recyclage du verre, ainsi que les différentes techniques de production dans le domaine du verre froid : la taille, le polissage, le lustrage, le bouchage. Il nous explique également les techniques du verre chaud, la recuisson du verre et les fabrications manuelles, mécaniques et semi-automatiques.

Si toutes les unités de production sont spécialisées dans le flaconnage, les techniques utilisées sont très différentes avec toutefois un point commun : la fonderie, le moule et le verre sont l'affaire des hommes, et le décor celle des femmes : elles gravent, incrustent, donnent vie au flacon. Alors qu'à Saint-Germain-sur-Bresle le verre est encore soufflé selon la méthode traditionnelle, les Verreries du Courval fabriquent en série, dans des fours à fusion, commandés par ordinateurs.

Ce réseau et ses savoir-faire séculaires, uniques au monde, permettent de proposer aux plus grands noms de la parfumerie, de la cosmétique et des spiritueux, une offre globale qui s'inscrit dans la tradition du luxe « made in

>> La vie associative

L'amicale des ainés

France ».

Le musée abrite une importante collection de flacons, bouteilles, carafes... en tout 30 000 pièces dont 1200 sont exposées et proviennent toutes de la vallée!

Enfin nous nous émerveillons devant la démonstration du souffleur de verre Hervé Quenu, l'un des derniers souffleurs de verre de la vallée. Elle est commentée dans toutes ses phases par notre guide. Cette complexité est impressionnante.

Le souffleur, par son savoir faire, sa dextérité, ses gestes rituels et précis a été très apprécié des adhérents, Il a reçu, à plusieurs occasions, des applaudissements très nourris : « un régal ».

VISITE DU PALAIS BENEDICTINE DE FECAMP

Le palais Bénédictine, majestueux bâtiment du XIXe siècle aux allures néogothiques et néo-renaissance, fait la fierté des fécampois. Il s'agit, en outre, du plus haut-lieu culturel de la ville avec ses collections d'art religieux et d'art moderne.

Mais, avant même d'être un musée, le palais bénédictine était, et demeure, bel et bien une distillerie. Dans celle-ci est élaborée la fameuse liqueur à base de plantes et épices, dont la recette exacte demeure jalousement gardée.

Notre visite du palais bénédictine s'ouvre sur le musée d'art ancien, et plus exactement par la montée d'un bel escalier en pierre qui mène à la salle des Abbés sur la droite, et à la salle gothique, sur la gauche, dotée d'une charpente sculptée dans le bois.

Elle renferme diverses collections d'émaux et d'ivoires, ainsi que la bibliothèque issue de l'abbatiale de Fécamp.

Dans le prolongement de la salle gothique, se tient la salle du Dôme, de forme carrée. Elle abrite cinq statues de Saints, de même qu'un vitrail de 1900, représentant Alexandre Le Grand, fondateur de la distillerie.

Cette salle mène à la salle renaissance, pourvue d'une

remarquable collection de ferronneries, puis à un oratoire, surmonté d'un plafond gothique.

Il nous faut repasser par le vestibule afin de poursuivre notre visite par la salle des Abbés, dont l'intérêt principal réside dans son vitrail, représentant l'accueil du roi François 1^{er} par les moines de Fécamp en 1534.

S'ensuit une salle dédiée à Alexandre Le Grand. Toutes les contre-façons des bouteilles récupérées aux quatre coins du monde y sont exposées ainsi que de nombreuses affiches de publicité qui vantent les biens faits du fameux élixir.

En nous invitant à emprunter un petit escalier qui descend au sous-sol, notre guide nous amène au cœur de notre visite : la fabrication du breuvage. Nous découvrons d'abord la « salle des épices », où nous pouvons voir et humer les différentes plantes et épices entrant dans la composition de la bénédictine.

A ce même niveau se trouve la distillerie et les caves, où est élaborée puis conservée la bénédictine.

Les origines de la liqueur remontent à 1510, date à laquelle un moine bénédictin, du nom de Dom Bernado Vincelli, met au point cet élixir, après distillation d'un mélange de plantes locales et d'épices orientales.

Au XIXe siècle, le négociant en vin, Alexandre Le Grand s'inspire de la recette du bénédictin pour élaborer une



>> La vie associative

L'amicale des ainés

liqueur qu'il baptisera « Bénédictine ». Et c'est ce même entrepreneur, qui décidera de construire le palais grandiose, que l'on connaît actuellement, pour y installer sa distillerie.

Les alambics de cuivre que nous découvrons dans les locaux sont ceux d'origine du temps d'Alexandre Le Grand. La distillation et l'embouteillage se font toujours sur place.

Bien que la recette de cette liqueur soit secrète, on connaît les ingrédients qui la composent. L'angélique, l'hysope et la mélisse en sont les principaux composants. Viennent ensuite la cannelle, le safran, le thym et la vanille.

Le moelleux du produit fini nécessite plusieurs processus

de distillation et environ deux ans de vieillissement en fût de chêne, toujours localisés dans le palais de Fécamp.

La visite du palais se termine, comme il se doit, par une dégustation de la bénédictine, qui peut se boire pure ou en cocktail.

Dès notre retour à la salle Maltavilla les 51 participants ont repris, avec allégresse, leurs jeux habituels et apprécié le copieux goûter offert par Elisabeth et Yves.

Vers 20 heures, notre président invita tout le monde à prendre place autour des tables. C'est dans la bonne humeur que les convives ont partagé le buffet préparé par les membres du bureau.

NOTRE SPECTACLE AU ZENITH

AGE TENDRE : LA DERNIERE

Nous étions 50 participants à notre sortie du 23 novembre pour assister à la dernière de « Age Tendre ».

Après une animation assurée par David Michel, ventriloque, accompagné de la mascotte tête de bois, les lumières se sont éteintes pour que le concert commence.

C'est Hervé Vilard qui ouvre le spectacle pour interpréter ses tubes (Capri Méditerranéenne.....) repris en chœur par le public.

Il cède sa place à Michel Orso (Angélique....), Présenté comme étant la mascotte du spectacle : Il est en effet sur la tournée depuis le début.

Une autre habituée de la tournée arrive sur scène en clamant : « Je m'appelle Michelle (Torr)». Puis elle enchaîne quelques tubes repris par les fans. Elle a envoûté le public en chantant, a capella, sans micro, face à la salle. Elle a terminé par la chanson « chanter c'est prier » de son dernier album.

François Valéry a décidé de rejoindre la dernière tournée « Age Tendre » pour le plus grand plaisir de tous. Ses tubes comme « Emmanuelle » « Aimons-nous vivant » ont assuré son succès.

Anny Cordi, malgré ses 85 ans, a donné vie, une énième fois, à sa « Bonne du Curé » et sa « Tata Yoyo » avec une énergie à faire pâlir bien des spectateurs.

Cette première partie s'est terminée par les prestations de Dave invité vedette, qui nous a emmenés « Du côté de chez Swann »

Michel Pruvot, avec son accordéon, a assuré l'entracte et fait

danser quelques spectateurs.

La seconde partie nous a réservé beaucoup de surprises :

Tout d'abord Monty, auteur-compositeur qui enchaîne ses tubes « ce n'est pas vrai..... » et termine par deux chansons d'actualité « Brasilia » et « Allez les verts ».

Le Grand Orchestre du Splendid, toujours au grand complet et plus que jamais prêt à faire la fête nous entraîne à « Macao », et termine par « La Salsa du Démon ».

Corinne Hermes gagnante du concours eurovision en 83 nous interprète sa chanson « Si la vie est un cadeau » pour le plus grand bonheur de tous.

Pierre Charby, chanteur à la voix d'or nous interprète « L'amour fou » et conclut avec son énorme succès « You ». Sa voix, pleine de charme, aux aigus incroyables, fait l'unanimité.

Puis vint la gracieuse Gigliola Cinquetti, la chanteuse italienne la plus célèbre dans le monde. Elle fit un clin d'œil à notre pays en chantant « Douce France » et, déclara que, pour elle, « la France était l'âme de l'Europe ». Elle enchaîna avec « Non ho l'éta » et « l'Orage ».Le public connaisseur lui a réservé un tonnerre d'applaudissements.

Notre crooner national: Herbert Léonard fit son entrée en traversant le public. Cet artiste dont la voix mais surtout l'interprétation font d'une chanson un « tube » nous emmène dans le romantisme. « Pour le Plaisir » et l'interprétation en duo avec Corinne Hermes de « Amoureux fous » ont enthousiasmé le public.

Premier rocker français, Danyel Gérard, coiffé de son fidèle chapeau noir a fait une entrée fracassante sur un engin rugissant.



L'amicale des ainés

Il nous entraîne dans le twist avec « Petit Gonzalez » et « La leçon de twist » chanson qui fut aussi interprétée par Johnny Hallyday et Eddy Mitchell.

Pour terminer ce magnifique spectacle une surprise nous attendait : le groupe Gipsy Kings était parmi nous. Ils nous ont interprété quelques uns de leurs célèbres tubes dans une ambiance folle et sous les applaudissements nourris d'un public

conquit.

Pour ce spectacle Julien Lepers connu de tous dans « question pour un champion » a assuré avec humour les intermèdes. L'orchestre qui a accompagné tous les artistes est d'une très grande qualité avec des musiciens confirmés.

Encore une belle sortie pour notre amicale.

LE NOEL DE L'AMICALE



Pour clôturer les activités de cette année 2013, l'amicale a fêté Noël le Mercredi 18 Décembre.

La veille les membres du bureau ont préparé les tables, décoré la salle. Fabien accompagné de Annick ont embelli le traditionnel sapin. Cette année encore, c'est la pépinière de *Mr et Mme Dalibert* de *Motteville* qui nous ont offert le sapin.

Le matin de notre grand jour, les petites mains ont finalisé la préparation pour recevoir, comme il se doit, nos 57 invités. Tout ceci dans la bonne humeur et parsemé de quelques bons mots pour entretenir cette chaleureuse ambiance.

Après que chacun ait pris place, notre président souhaita la bienvenue et tous les participants ont levé leur verre.

Comme l'année précédente c'est *Eric et Bénédicte* du restaurant « *O Papille* » qui nous ont concocté le copieux et succulent repas.

Sandrine et Cyril qui tiennent l'épicerie de notre village nous ont fourni chocolat, épicerie salades......

Que tous soient remerciés de leur gentillesse.

Tout ce bel après midi a été accompagné par nos deux musiciens. Quelques heureux élus ont été sollicités pour participer aux jeux qui ont fait appel à nos souvenirs.

Toute cette animation s'est terminée avec un karaoké interprété par dix volontaires (*enfin pas tous*) et repris en cœur par l'assemblée.

La traditionnelle bûche (café ou chocolat) et la petite coupe dégustée « avec modération » ont clôturé cette belle et joyeuse journée.

LE MOT DU PRESIDENT

En plus de ces animations ponctuelles, nous nous réunissons le deuxième jeudi de chaque mois pour jouer-dominos, cartes, triominos...- et partager un goûter.

Une trentaine d'adhérents, en moyenne, participent à ces réunions qui permettent de rompre une solitude toujours pesante pour certains d'entre-nous.

L'arrivée de quelques adhérents supplémentaires serait très appréciée.

Toutes les animations sont organisées et préparées par

le « Bureau ». Sans lui, rien ne serait possible : il est toujours prêt à faire plaisir à « ses Invités ». Tous doivent être remerciés du travail fourni et de la très bonne humeur qui règne au sein du groupe.

Les activités de l'année 2014 seront présentées lors de notre assemblée générale qui aura lieu le jeudi 13 Février.

Je ne peux terminer ce propos sans avoir une pensée pour ceux qui nous ont quittés en 2013 : Messieurs Rozay et Guéroult

Messieurs YZET et DUPRAY.



Anciens combattants

L'association des anciens Combattants a participé à la cérémonie de recueillement sur notre commune, à savoir le 8 mai , le 11 novembre, e le 5 décembre. A ces cérémonies, nous avons déposé des fleurs accompagnés de membres du conseil municipal. Nous avons assisté aux cérémonies religieuses organisées à Flamanville et Croixmare. Notre association a participé à la fête de la Pentecôte, fête de notre village.

A notre assemblée générale, notre bureau a été reconduit, à savoir :

- ♦ Président DAVID Claude
- ♦ Vice Président BARAY Bernard
- Trésorier secrétaire CORRUBLE Jean-Jacques
- Porte Drapeau POUYER Michel.

Cette année deux adhérents nous ont quittés, Mr ROZAY décédé et Mr LASNON Rémy qui a rejoint les anciens combattants de Yerville, sa résidence nouvelle. La situation financière est saine et nous remercions la commune pour la subvention allouée à notre association. Nous avons partagé le banquet avec les anciens combattants de Flamanville.

Les Anciens de la première Armée Française RHIN ET DANUBE a tenu son assemblée générale à Motteville et nous avons assisté à leurs travaux. Pendant ces travaux, la demande a été faite officiellement d'attribution du titre de Porte Drapeau à Mr CORRUBLE, qui à chaque cérémonie porte le drapeau du 9 D.I.P. Certains membres de notre association ont participé à leur banquet (salle gracieusement mise à leur disposition par Mme PETIT, maire de notre commune).

Du 10 novembre au 16 novembre 2014, une exposition sur le centenaire de la déclaration de la Première Guerre Mondiale se tiendra à la salle des fêtes de MOTTEVILLE par la société libre d'émulation et notre association. A ce jour notre programme est en cours d'élaboration, cette exposition sera ouverte à tous, aux écoles et collégiens.



- 31 -

Malta en fête

Notre association va bientôt fêter son 1^{er} anniversaire.

C'est aussi l'occasion de faire un rappel de ce que nous avons pu vous proposer tout au long de cette année 2013

Le dimanche 07 avril, une foire à tout a été organisée avec possibilité de restauration sur place. A cette occasion, 160 mètres linéaires ont été réservés et cette journée a connu une bonne affluence.

Fête communale de la Pentecôte

Les 18, 19 et 20 mai, l'association a organisé l'animation de la fête de la pentecôte malgré des pluies incessantes qui ont quelque peu contrarié le programme.

Cependant, les animations ont pu se dérouler

- Le repas du samedi soir a rassemblé 125 personnes autour d'un couscous avec l'animation de « DJ Olive » jusque tard dans la nuit.

◆Le dimanche, la fanfare de Limésy a participé à la messe, au traditionnel vin d'honneur offert par la municipalité puis a animé les rues de Motteville dès le début d'après midi et ce, malgré le mauvais temps. Une accalmie permis que soit tiré le feu d'artifice qui clôturait cette journée.

- Le lundi, le concours de dominos a réuni 45 participants pendant que la foire à tout s'était installée mais hélas pour une courte durée. En effet, pour la fin de la matinée, tous avaient plié bagages sous une pluie incessante.

Durant ce week-end, les manèges ont accueilli quelques



amateurs et notamment les enfants de Motteville à qui l'association "MALTA EN FETE avait offert quelques tickets de manège.

Fête de la Musique

Le samedi 22 juin, la fête de la musique organisée à l'initiation de Daniel DIEULLE et en partenariat avec nos épiciers Sandrine et Cyril a connu un beau succès.

Dès 19 heures, les 236 convives arrivaient progressivement pour écouter les 3 groupes présents qui ont pu, malgré la pluie, offrir une prestation de qualité, merci au BIGBAND d'Yvetot, aux BLACKBIRDS et aux SHORT-LIVED.

Une belle soirée agrémentée d'un repas « moules frites » qui fut appréciée de tous.



Malta en fête

Un nouveau conseil d'administration s'est mis en place le 27 juin 2013.

Suite à la démission de Mme FLEURY en qualité de Présidente, l'assemblée générale extraordinaire s'est réunie le 27 juin 2013 pour procéder à l'élection du nouveau conseil d'administration :

- Mr Philippe DUCROQ est nommé Président de l'association.
- ♦ Mrs Yves PETIT et Didier MONTIER sont élus vice Président.
- Mme Nadine MONTIER est élue secrétaire.
- ♦ Mme Sidonie DUCROQ est élue trésorière.

Repas de la Mer

Le 09 novembre, 150 personnes avaient répondu à l'invitation de Malta en Fête pour une soirée sur le thème de la mer animée par l'orchestre "BRUNO BALLANDONNE".



Cette soirée a remporté un grand succès, en partie, lié à l'excellente prestation de Bruno BALLANDONNE et de ses chanteuses. De l'apéritif jusqu'à tard dans la nuit, ils



nous ont régalés de chansons et de musiques variées entrainantes.

Une choucroute de la mer était servie par les membres de l'association qui avaient revêtu, pour l'occasion tee-shirts et bérets marins.

Thé Dansant

Le 15 décembre, l'association organisait un premier thé dansant où 134 danseurs ont pu montrer leur talent. A cette occasion, la salle de l'espace Maltavilla avait été préparée pour recevoir de manière conviviale les amateurs venus parfois de loin pour profiter des rythmes variés de l'excellent orchestre « VIBRATION. »



Malta en fête

Programme 2014

En 2014, nous continuerons l'animation de notre village et remercions par avance toutes les personnes qui nous encouragent par leur participation à nos manifestations.

Vous pouvez d'ores et déjà prendre note de notre programme 2014.

⇒ 08 mars : Un spectacle de 2 légendes en hommage à Edith PIAF et BOURVIL en la présence de Yannick DUMONT.

⇒ 13 avril : Foire à tout.

⇒ 7, 8 e 9 juin : Fête de la Pentecôte avec fête foraine

◆ dimanche, foire à tout avec une animation de rues par l'harmonie « OYE PLAZGE » et repas dansant vers 20h
 et clôture de la soirée par un feu d'artifice Offert par la municipalité

♦ Lundi, concours de dominos

⇒ 21 juin : Fête de la musique

⇒ 08 novembre : Soirée dansante avec l'orchestre Bruno BALLANDONNE

⇒ 13 décembre après midi : animation pour les enfants

 \Rightarrow 14 décembre : Thé dansant

L'association remercie la municipalité et le Département pour les subventions allouées et je tiens à remercier personnellement tous les bénévoles qui participent, avec dévouement, à l'organisation de ces manifestations.

Les membres du bureau et les bénévoles de l'association se joignent à moi pour vous souhaiter une excellente année 2014.

Aussi, je vous rappelle que toute personne intéressée pour nous rejoindre sera la bienvenue au sein de notre équipe. N'hésitez pas !



Motteville Informatique

Nous avons commencé cette nouvelle année informatique par la réunion de rentrée le Lundi 17 Septembre 2012. Une trentaine de personnes étaient présentes désirant s'inscrire ou se perfectionner Après avoir présenté les différents animateurs, leurs horaires respectifs et les activités offertes, nous nous sommes donnés rendez-vous le lundi suivant 24 septembre pour les premières sessions, la session du mardi 20H30 ayant été déplacée au lundi 18H00.

Rappel des différentes sessions mises en place :

- •Lundi de 18H00 à 20H00 : Session débutants avec Serge Tannay (6 adhérents)
- •Mardi de 14H00 à 16H00 : session débutants avec Gérard Fohrer (5 adhérents)
- •Mardi de 17H30 à 19H30 : session perfectionnement avec Daniel Dieulle (6 adhérents)
- •Mercredi de 14H00 à 16H00 : session perfectionnement avec Daniel Plaquin (11 adhérents)
- Jeudi de 10H à 12H : Session perfectionnement et débutants avec Jean-Paul Desjardins (8 adhérents)

Soit un total de 36 adhérents

Chacun ayant pu trouver la session et les horaires qui lui conviennent, nous avons pu commencer une année studieuse à raison de deux heures de formation par semaine et par adhérent.

Le premier trimestre se terminant, nous avons convié tous les adhérents pour une assemblée Générale extraordinaire en vue de modifier les statuts de notre association. Celle-ci s'est donc tenue le mercredi 31 janvier où une trentaine d'adhérents intéressés par la vie du club ont répondu présents. Cette assemblée générale extraordinaire a permis de modifier quelques articles des statuts concernant les membres sortants tirés au sort par tiers, de dresser un bilan de l'année passée tant sur les activités

que sur le plan financier.

Le premier tiers des membres sortants pour la prochaine année

sont: Mr Dieulle Daniel et Mr Jean-Paul Desjardins

Cette dernière s'est terminée par la dégustation de la galette des rois, confectionnée par Mme Guédin, et très appréciée de tous.

Les deux trimestres suivants se sont déroulés dans la bonne humeur avec ses animateurs respectifs. Avant même d'arriver à la fin d'année scolaire, près de la moitié des adhérents émettaient le souhait de revenir pour approfondir leurs connaissances.

Au cours du début d'année, nous avons mis en place un cours supplémentaire pour les volontaires, portant sur les différentes manipulations d'un appareil photo numérique, animé par Mr Gérard Fohrer. Je pense que l'on pourra certainement renouveler l'expérience à condition qu'il y ait suffisamment de volontaires. La session portant sur la généalogie, n'a pas eu lieu l'année dernière mais peut être remise en place cette année avec les mêmes conditions.

Pour la clôture de cette année scolaire, nous nous sommes retrouvés le Mercredi 26 Juin autour d'une bonne table où les adhérents ont pu discuter et échanger leurs expériences en matière de pratique informatique. Chacun apportant sa participation.

Début Juillet, nous avons pu apprécier l'arrivée du Haut débit à Motteville et Flamanville. La mise en service de la fibre et du NRA sur Motteville a pu nous permettre de passer d'un débit de 1Mb/s à 20Mb/s ce qui est appréciable lors de la navigation sur internet à 10 Postes simultanés. Encore merci à tous les intervenants et collectivités locales ayant permis cette avancée technologique, réduisant considérablement la fracture



Motteville Informatique

numérique, surtout pour les habitants éloignés du centre. A noter, que depuis la fin de l'année 2013, il est possible de souscrire un contrat VDSL qui augmente encore le débit et permet d'avoir plusieurs décodeurs TV en HD dans un même foyer.

Cette année de cotisations nous a permis d'investir dans l'achat d'un nouveau tableau blanc, d'un tableau interactif et d'un nouveau vidéo projecteur à courte focale. (Pour une somme d'environ 2000 €). Ces outils sont très utiles pour la démonstration des actions à faire. Le vidéo projecteur permet de d'indiquer des endroits au tableau sans couper le faisceau lumineux donc plus confortable pour tout le monde.









Repas de fin d'année

Je tiens à remercier les animateurs pour leur bénévolat et le temps passé sans compter, et sans lesquels nous ne pourrions assurer ces sessions.

Les remerciements suivants, vont vers la municipalité qui nous a toujours soutenus, en particulier pour subvention annuelle et la mise à disposition et l'entretien de la salle. Cette année, l'escalier central à été refait .

Le président

Daniel Dieulle

A.S.R.P.M

Association de Sauvegarde et de Restauration du Patrimoine Mottevillais

Lors des journées du patrimoine du 14 septembre 2013, nous avons organisé un concert de musique classique permettant de redécouvrir l'acoustique parfaite de notre église.

Les 12 musiciens de l'association « Cordes en Seine », nous ont donné un récital très enjoué au programme varié : Bach, Vivaldi, Mozart et Corelli.



Au vu de la satisfaction du public, il est possible que cette expérience se renouvelle avec, on l'espère, un public encore plus nombreux.

Des nouvelles de la base

Après plusieurs années de réflexion et de nettoyage, 2013 restera l'année du commencement de la restauration des bâtiments de la Base de V1. En effet, 2 bâtiments et le poste de tir sont maintenant hors d'eau ce qui permettra, à terme, d'organiser des visites en toute sécurité ainsi que des expositions temporaires à l'adresse des scolaires et des adultes pour ne jamais oublier...

Tout ce travail n'est possible que grâce à l'association « Sthal – M1 » et à des bénévoles locaux qu'ils en soient tous remerciés.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter sur google « Motteville rampe de VI »

Plusieurs projets divers et variés sont à l'étude pour 2014. La participation de nombreux mottevillais sera, pour nous, la reconnaissance du travail fourni depuis plusieurs années.

Retour sur la SAISON 2012-2013



L'assemblée générale de fin de saison 2012-2013 de l'association a eu lieu le 29 juin 2013 à la salle des sports en présence de Madame Petit, Maire et Madame Beaudouin, Maire adjoint de Motteville,

Les rapports moraux et financiers ont été adoptés par les membres présents.

En fin d'année sportive le club dispose d'un solde positif de 1500€.

Le bureau est constitué comme suit :

Président : Claude Lecoq Trésorier : Christophe Jouen Secrétaire : Daniel Lecoq

Les objectifs prioritaires étaient le maintien des équipes 1 et 2 qui évoluaient au niveau régionale 4 et en Départementale 1.

L'équipe fanion du capitaine Christophe JOUEN, s'est maintenue en régionale 4 en terminant 7ème de sa poule. Le maintien au niveau régional n'était pas acquis d'avance et a été obtenu de haute lutte.

Classement des équipes Fin Mai 2013 :

La Régionale 4

Clt	Equipe	Pts	Joué	Vic	Nul	Def	Ff/P	PG	PP
1	CP YVETOT 2	19	7	6	0	1	0	92	48
-	NEUBOURG QTT 4	19	7	6	0	1	0	88	52
3	CP PAVILLY 1	17	7	5	0	2	0	89	51
4	ATT HAVRE 5	15	7	4	0	3	0	80	60
5	AA COURONNE 2	12	7	3	0	3	1	59	80
6	VAL DE REUIL TT 1	11	7	2	0	5	0	60	79
7	AS MOTTEVILLE 1	9	7	1	0	6	0	51	89
8	FR ISNEAUVILLE 1	8	7	1	0	5	1	40	100



L'équipe fanion pratiquement au complet

Clt	Equipe	Pts	Joué	Vic	Nul	Def	Ff/P	PG	PP
1	ST LAURENT CAUX 1	41	14	13	1	0	0	202	50
2	AS MOTTEVILLE 3	36	14	10	2	2	0	171	81
3	FDJ FAUVILLE LI 3	31	14	8	1	5	0	134	118
-	ASS. VARENGEVIL 2	31	14	8	1	5	0	142	110
5	COF DUNOISE PON 4	27	14	6	1	7	0	114	138
6	CP PAVILLY 5	20	14	3	1	9	1	97	155
7	U S FECAMPOISE 6	19	14	2	2	9	1	89	163
8	CP PAVILLY 3	16	14	1	1	11	1	59	193

L'équipe 2 en départementale 1 a terminé 6^{ème} devant Grand-Quevilly6 et Pavilly 2

Clt	Equipe	Pts	Joué	Vic	Nul	Def	Ff/P	PG	PP
1	ST LAURENT CAUX 1	41	14	13	1	0	0	202	50
2	AS MOTTEVILLE 3	36	14	10	2	2	0	171	81
3	FDJ FAUVILLE LI 3	31	14	8	1	5	0	134	118
-	ASS. VARENGEVIL 2	31	14	8	1	5	0	142	110
5	COF DUNOISE PON 4	27	14	6	1	7	0	114	138
6	CP PAVILLY 5	20	14	3	1	9	1	97	155
7	U S FECAMPOISE 6	19	14	2	2	9	1	89	163
8	CP PAVILLY 3	16	14	1	1	11	1	59	193

Clt	Equipe	Pts	Joué	Vic	Nul	Def	Ff/P	PG	PP
1	CP BARENTIN 2	34	12	11	0	1	0	153	63
-	CP PAVILLY 4	34	12	11	0	1	0	149	67
3	AMSPSTEMARGUER 1	22	12	4	2	6	0	99	117
-	CP GRANDCAMP 2	22	12	5	0	7	0	109	107
5	AS MOTTEVILLE 4	21	12	4	1	7	0	92	124
6	LILLEBONNE 3	20	12	3	2	7	0	87	129
7	ASS. VARENGEVIL 3	15	12	1	1	10	0	67	149
8	U S FECAMPOISE 7	0	0	0	0	0	0	0	0



L'équipe 3 et l'équipe 4,en départementale 3 ont terminé respectivement 2ème et 5ème

SAISON 2013-2014

Pour la saison 2013/2014, l'association compte 29 licenciés, 28 peuvent évoluer en compétition dont 6 jeunes.

Une réforme est intervenue pour diminuer le nombre de joueurs des équipes de régionale et de départementale 1, pour passer de 6 à 4 joueurs. Nous avons donc engagé cinq équipes dans les différents championnats.

-Une équipe au niveau régionale IV

-deux équipes en départementale 3

Rappelons que les championnats se déroulent en 2 phases, à la fin de chaque phase, à Noël et en Juin, les premiers montent au niveau supérieur, les derniers descendent de niveau.

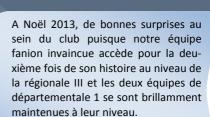
Une remise de maillots a été organisée le 15 octobre dernier pour remercier les établissements Buquet, OPEL d'Yvetot et l'entreprise de Couverture Mazire d'Auffay. Hugues Petit joueur du club a su trouver et convaincre deux généreux partenaires.

Monsieur Buquet présent lors de cette remise a distribué les maillots aux joueurs. Un pot amical a clos cette cordiale



Résultats à l'issue de la première phase :

Clt	Equipe	Pts	Joué	Vic	Nul	Def	Ff/P	PG	PP
1	AS MOTTEVILLE 1	17	6	5	1	0	0	79	29
2	TT OISSEL 2	13	6	3	1	2	0	61	47
-	RS ENVERMEU 1	13	6	3	1	2	0	57	51
4	ROSAYSLTT 1	12	6	2	2	2	0	54	54
5	RACING CLUB POR 2	11	6	2	1	3	0	40	68
6	ALESCAA AUTHEUI 1	10	6	2	0	4	0	44	64
7	CS BONNEVILLOIS 1	8	6	1	0	5	0	43	65



La régionale IV invaincue n'a laissé qu'un seul point à Rosay dans l'Eure.



Christophe, Hugo, Sylvain et Thierry accèdent à la régionale III.



Clt	Equipe	Pts	Joué	Vic	Nul	Def	Ff/P	PG	PP
1	CP YVETOT 5	19	7	6	0	1	0	80	46
2	MT ST AIGNAN TT 6	17	7	5	0	2	0	68	58
3	LILLEBONNE 1	15	7	4	0	3	0	71	55
4	RAQUETTE NEUFCH 2	14	7	3	1	3	0	59	67
-	AS MOTTEVILLE 2	14	7	3	1	3	0	63	63
6	CANTELEU MAROMM 2	13	7	3	0	4	0	60	66
7	ASM AMFREVILLE 3	11	7	1	2	4	0	48	78
8	ABSCL FONTAINE 4	9	7	1	0	6	0	55	71



Motteville 2 après avoir été un bon moment en tête s'est relâchée sur la fin pour finir quatrième devant Neufchâtel en Bray.



	Equipe	Pts	Joué	Vic	Nul	Def	Ff/P	PG	PP
1	LILLEBONNE 3	21	7	7	0	0	0	95	31
2	AMSPSTEMARGUER 1	19	7	6	0	1	0	87	39
3	COF DUNOISE PON 4	14	7	3	1	3	0	58	68
4	CP PAVILLY 6	13	7	3	0	4	0	62	64
-	AS MOTTEVILLE 4	13	7	2	2	3	0	64	62
6	ASS. VARENGEVIL 2	12	7	2	1	4	0	62	64
7	CP GRANDCAMP 3	11	7	1	2	4	0	40	86
8	ST LAURENT CAUX 2	9	7	1	0	6	0	36	90

	AS	
S DE TA	WELL WAS	TEVILL

Clt	Equipe	Pts	Joué	Vic	Nul	Def	Ff/P	PG	PP
1	CP PAVILLY 7	21	7	7	0	0	0	103	23
2	CP GRANDCAMP 2	17	7	5	0	2	0	72	54
-	CP PAVILLY 5	17	7	5	0	2	0	83	43
4	COF DUNOISE PON 5	16	7	4	1	2	0	85	41
5	FR ANQUETIERVIL 3	13	7	3	0	4	0	49	77
6	FDJ FAUVILLE 4	11	7	2	0	5	0	50	76
7	AS MOTTEVILLE 5	10	7	1	1	5	0	50	76
8	CP BARENTIN 3	7	7	0	0	7	0	12	114

Les équipes 4 et 5 ont connu des fortunes diverses dans leur championnat de Départementale3 et terminent respectivement 4^{ème} et 7^{ème} de leur poule.

Une équipe a été inscrite en championnat jeune cette année. Nolan et Quentin obtiennent des résultas honorables pour des novices.

Cette année le 18ème tournoi au profit du téléthon a été décalé et organisé le 21 décembre. Les 25 participants, sont venus de Valliquerville, Sierville, Saint pierre de Varengeville, Ste-Marie-des-Champs et bien sur Motteville. La somme de 160 € a été récoltée et remise au téléthon de la commune de Motteville. Le tournoi a été remporté par Christophe Jouen (trophée Naze Antiquités), devant Thierry Louchet qui a raté une balle de match en sa faveur (Coupe de Mme Petit) Maire de Motteville. Le tournoi consolante a été remporté par Christian Druaux devant Jean Baptiste Buquet.

Chez les jeunes qui étaient en nombre cette année, c'est Benjamin Billet de St Pierre de Varengeville qui l'emporte devant Mathis Resse de Valliquerville.

. Les récompenses ont été remises par les élus et généreux partenaires présents.

L'association tient à remercier vivement les partenaires du tournoi dont :

- ⇒Mme Petit, Maire de Motteville,
- ⇒Mme Beaudouin et M. Hamouis, Adjoints au Maire,
- ⇒ Mme Chauvel, députée
- ⇒M.Trassy-Paillogues, Conseiller général
- ⇒M. Naze, Antiquités à Motteville
- ⇒Le restaurant « O Papilles » d'Yvetot
- ⇒Lepicard Agriculture de Yerville
- ⇒L'hyper marché Leclerc d'Yvetot
- ⇒Arnaud David, négoce de FLAMANVILLE
- ⇒MULTI RESEAUX, Sahurs
- ⇒Caisse d'épargne de Haute Normandie
- ⇒Pascal Lebrun, Jean Baptiste Buquet et Christian Druaux, Joueurs de MOTTEVILLE
- ⇒Gérard LECOQ, MOTTEVILLE

Tennis de table



L'association tient à remercier Yves Jouen ainsi que les membres présents pour l'organisation du tournoi. Cette année, les joueurs Mottevillais étaient peu représentés.

Les entraînements ont lieu le mardi de 20h30 à 23h00 et le samedi de 16h30 à 19h00. Les rencontres de compétition ont lieu le vendredi soir et le dimanche matin pour la Régionale.

Les membres de l'association remercient vivement la municipalité ainsi que son personnel pour la subvention qui nous est allouée. Merci aux membres « bénévoles » peu nombreux, de l'association, ainsi qu'à Sandrine Petit qui assurent l'entretien de la salle des sports.

Bonne année 2014 à tous.



ASM Football

La saison 2012/2013 a été riche en événements sportifs. Nos deux équipes séniors ont respectivement accédé au niveau supérieur. L'équipe « A » a été sacrée championne de troisième division. Dans son championnat, elle n'a pas concédé de défaite, avec vingt et une victoires et un match nul elle a réalisé un superbe parcours. L'équipe « B » finit deuxième de son championnat et accède également à la division supérieure.

Notre Club compte environ 180 licenciés, dont 75 enfants. Nous avons engagé pour la saison 2013/2014 douze équipes : deux en après-midi, deux en matin, une « -15 ans », deux «benjamins », deux « pré-poussins » et une « débutants »

Nous tenons à remercier la commune de Croixmare et son Club Sportif, pour la mise à disposition de son stade afin que l'entente des -15ans, comprenant les équipes de Croixmare, Limésy et Motteville puisse participer au championnat de deuxième division le samedi après-midi. Il règne une très bonne ambiance dans cette nouvelle équipe qui est très assidue à l'entrainement du mercredi soir.

Arbitrage

Antoine Corruble a réussi l'examen d'arbitre de ligue et fait parti des huit jeunes qui ont été retenus par les quatre districts de la ligue de Normandie. Il pourra désormais officier à la touche lors des matchs de division d'honneur. Nous lui souhaitons de continuer son ascension dans le monde de l'arbitrage.

L'arbitrage des matchs des jeunes et des séniors est assuré par les dirigeants du Club. Cette tâche est de plus en plus ingrate mais indispensable pour le déroulement des rencontres.



L'école de foot.

Doria Petit, a suivi la formation d'initiateur premier degré pour entrainer les débutants, pré-poussins et poussins.

Emmanuel Petit, suit actuellement une formation pour entrainer les séniors jusqu'en promotion d'honneur.

Les entrainements des séniors ont lieu les mardi et jeudi soir. Cette année les conditions atmosphériques étant particulièrement mauvaises, nous avons pu nous entrainer à la salle des sports de Yerville et des séances de piscine ont été organisées à Yvetot.

L'entrainement des jeunes a lieu le mercredi après-midi. Le travail effectué par les éducateurs et les dirigeants est de très bonne qualité, l'engagement de tous a permis d'obtenir le Label « école de foot ». Cette distinction nous sera remise courant avril 2014.

Merci aux nombreux bénévoles et aux parents qui donnent de leur temps pour accompagner nos jeunes lors des matchs.

Le stade

Le nettoyage des vestiaires, l'entretien et le traçage du stade, la destruction des taupes, le lavage des équipements, toutes ces taches sont réalisées par les dirigeants. Je tiens à les remercier très sincèrement car ces taches sont très importantes et indispensables pour la vie de notre association.



ASM Football

Sponsoring

Les sponsors ont un rôle essentiel dans le développement de notre Club : Jeux de maillots, survêtements, panneaux publicitaires. Cette année la société SYMA a offert une parka aux 180 licenciés. Merci encore à ces généreux donateurs.



Les coupes

Coupe de France

Nous avons accueilli l'équipe d'Ourville-en-caux. Suite à un match très physique, nous nous sommes inclinés après prolongation 3 buts à 0.

Coupe de Normandie

Nous avons été éliminés par l'équipe du Bourg-dun, Club de 1ère division : 5 buts à 4 après prolongation, dommage car ce match était largement à notre portée.

Coupe Jean Mérault

En déplacement, l'équipe B après-midi s'est qualifiée pour le second tour sur le score de 7 à 2.

Coupe Matin

L'équipe Matin s'est qualifiée pour le troisième tour après avoir éliminé respectivement les Clubs de Saint-Pierre-de-Varengeville et de Saint-Laurent-en- Caux.

ASM Football



Equipe A après-midi Suite à l'accession en deuxième division, l'objectif pour cette équipe était le maintien. Actuellement première avec neuf victoires, nous avons revu nos ambitions à la hausse. Nous avons aujourd'hui la possibilité d'accéder au championnat de première division, le niveau le plus haut du district des vallées. Cette opportunité ne se présentera pas deux fois. J'ai bon espoir que l'engagement des joueurs et des dirigeants sera récompensé en fin de saison.



Equipe Matin A

Classé dans les six premiers du championnat de premiére division, l'équipe peut envisager une deuxiemme partie de saison sereinement.



Les benjamins et U15



Equipe B après-midi

Cette équipe a pour objectif de se maintenir dans le championnat de troisième division. Fabrice Feray, Sandrine et Cyrille Boutard de l'épicerie « La Clairière » ont offert un équipement complet à nos joueurs.



<u>Equipe Vétérans</u>
Très bon début de championnat pour cette première participation dans le championnat vétérans. Compte tenu du forfait de deux autres clubs, cette équipe a joué peu de matchs depuis le début de la saison.



Les débutants

ASM Football



Equipe Poussins



Equipe Pré Poussins



Sortie Bowling

Le 18 décembre dernier, une quinzaine de dirigeants et accompagnateurs ont emmené les jeunes du Club au Bowling d'Yvetot. Lors de cet aprèsmidi, les enfants ont pu profiter des douze pistes, pour certains il s'agissait de la première fois. A l'issue de la journée, un goûter leur a été offert à la salle des sports.

Sortie au temple du foot

Chaque année, nous organisons une sortie pour les enfants à Déville-Les-Rouen pour un aprèsmidi foot en salle.

Repas d'Octobre

Le bénéfice récolté suite à l'organisation d'un repas en Octobre et la vente de grilles de tombola à Noël, a permis d'équilibrer les comptes en fin d'année.

Nous remercions la Municipalité, et le Conseil Général pour les différentes subventions accordées.

ASM Football

La composition du bureau est la suivante :

Président : Didier DELAUNAY

Président d'honneur: Jean-Jacques CORRUBLE

Vice-président : Lenaïck MALL

Vice-président : Emmanuel PETIT

Trésorière : Bénédicte BUCAILLE

Trésorier adjoint: Ghyslaine MARC

Secrétaire : Bernard BUCAILLE

Secrétaire adjointe: Doria PETIT

<u>Membres</u>: Baptiste BUCAILLE, Benjamin BUCAILLE, Pierre COLLIGNON, Antoine CORRUBLE, Arnaud DAVID, Philippe DUCROCQ, Caroline DUPRE, Séverine GUILLEMARD, Gilbert LEBAIR, Johnny LECOURT, Stéphane LESOBRE, Eric MARICAL, Emmanuel Muller, Stéphane MULOT, Vincent PETIT, Dominique POIS, Mickael SELIN et Thierry YZET.



Bonne année à tous et encore un Grand Merci à toutes les personnes qui nous aident à faire vivre notre Association.

Le Président,
Didier DELAUNAY

Le combat des parents La vie des enfants

7241.550

« AIDONS LES CHERCHEURS ET LES MALADES A FAIRE UN PAS DE **GUERISON!!** »

L'équipe du TELETHON s'est mobilisée novembre pour proposer un programme différent des années précédentes, un spectacle basé sur le thème de l'HUMOUR...

Mais avant de pouvoir apprécier cette soirée, les bénévoles ont procédé le vendredi matin à l'agrandissement de la scène et à la mise en place des loges. L'éclairage a été fourni par Pascal de la société ATL et la sonorisation effectuée Mathieu, technicien chez Yves LEROY.

La soirée du vendredi nous a fait découvrir, en première partie, le talent de François Neel et Yann Berthelot, « Les Deux », comme son nom l'indique, un duo de fantaisistes rouennais, évoluant au sein de la Compagnie Remue-méninges.

En deuxième partie, nous avons accueilli le célèbre imitateur, Yves LECOQ. Devant environ 150 personnes, Yves Lecoq, bien connu dans les guignols de l'info sur Canal +, nous a fait profiter de ses talents d'imitateur en passant par certains

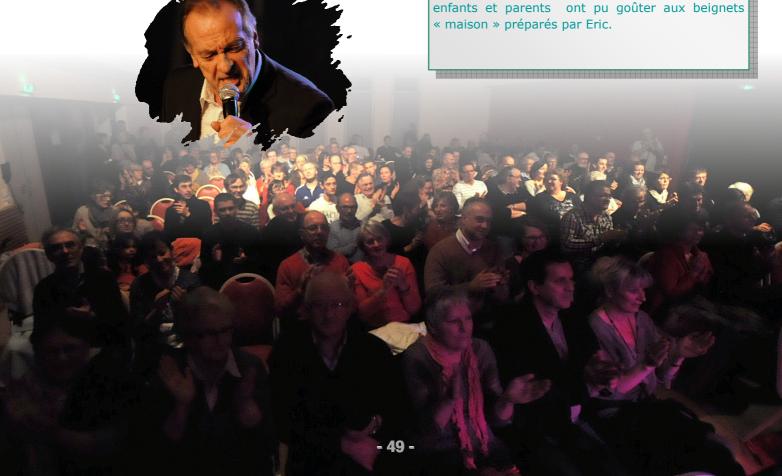


chanteurs (Johnny Halliday...), animateurs de télévision (Patrick Poivre d'Arvor...), sportifs (Zlatan Ibrahimovic...), et personnalités politiques (Jacques Chirac, Nicolas Sarkozy...).

Ses grands parents étant originaires du Havre, il n'a donc pas été dépaysé en venant à Motteville.

Lors de l'entracte, les spectateurs ont pu se restaurer avec des sandwichs et du vin chaud. Ils ont pu également acheter des enveloppes « gagnantes » à un euro et profiter de la vente de travaux manuels.er

Le vendredi après-midi, à la sortie des écoles, « maison » préparés par Eric.



Le combat des parents La vie des enfants



Le samedi midi, un apéritif était offert par la Municipalité et une vingtaine de personnes ont pu bénéficier d'une restauration rapide. Vers 14heures,

Rolland



un atelier cuisine, sur le thème des truffes, était proposé par Eric.

Samedi soir, 120 personnes ont participé au repas dansant. Christian, notre DJ, a permis à l'assistance de passer une agréable soirée. Le repas a été confectionné par Eric et les convives ont pu apprécier la qualité des différents plats servis. La soirée s'est terminée par la traditionnelle tombola, dont les gros lots ont été offerts principalement, par Hervé, notre généreux donateur depuis toujours.

Un grand Merci aux bénévoles qui ont confectionné des centaines de crêpes, beaucoup d'entre-elles ont été vendues à l'épicerie de la Clairière.

L'habituel tournoi de tennis de table s'est déroulé le 18 décembre à la salle des sports.

La somme de **7241.55€** a été remise à Annie et Patricia, coordinatrices de l'Association UNYTHON.

Une nouvelle fois, je tiens à remercier tous les bénévoles pour leur dévouement et le travail accompli.

Le Téléthon 2014 aura lieu les 5 et 6 décembre.

BRAVO A TOUS !!!



Jouons un peu

Nivea Facile

6				8	2			
	3	8	1					
		7					3	7
	9					6		7
1			6			6		
3	5							
	6	5						
				2				6
4				2 5		1		

			8	4			
9	4						
	2	7				6	9
					6		1
		3					
7						3	2
5	7						
		4	3		1		7
	1		9		8		
		7	3 7 5 7	9 4	3 7 5 7	9 4	9 4 6 2 7 6 6 6 3 7 3 5 7

Niveau Difficile

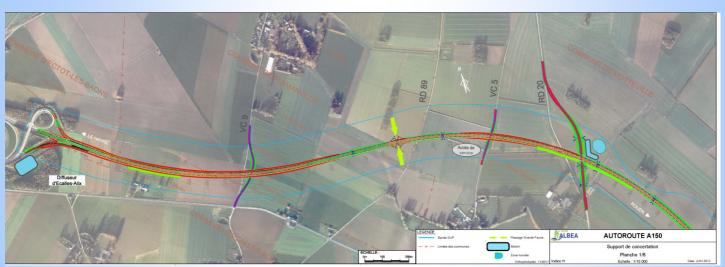
Niveau Moyen

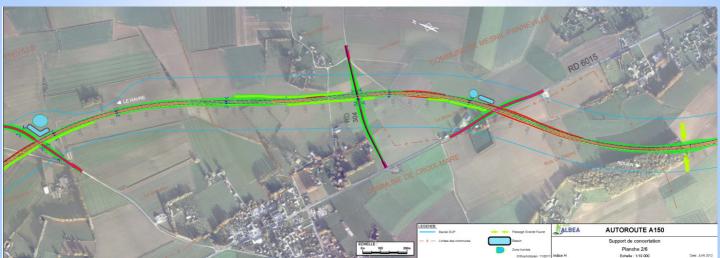
4				9	1		7	
	5	7						
		6					3	
						1		
6			3			4		
6 5	9			1	8		6	
		5						
				2		3		1
2		9		2 8	4	7		

Niveau Très Difficile

1				2			8	
	4							
	4 5	7				1	4	
						4 9		
			3			9		
	9			8	7		2	3
		2						
		1	9			7		
		3		6	5			

http://motteville-infos.fr







Mairie de Motteville

Place Maréchal de Lattre de Tassigny 76970 Motteville

> Tél.: 02 35 96 82 67 Fax: 02 32 70 04 68